



57<sup>e</sup> rapport annuel

# Exercice 2008



***cpev***

CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ÉTAT DE VAUD

***cpev***  
CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ETAT DE VAUD



Les Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gèrent la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

# Sommaire

<b>5</b>	<b>Membres du Conseil d'administration</b>
<b>7</b>	<b>Rapport d'activité</b>
7	Rapport du Conseil d'administration
9	Effectif des assurés
10	Bilan - chiffres clés
20	Compte d'exploitation - chiffres clés
23	Conclusion
<b>25</b>	<b>Bilan au 31 décembre</b>
<b>26</b>	<b>Compte d'exploitation</b>
<b>28</b>	<b>Annexe aux comptes</b>
28	1. Bases et organisation
31	2. Membres actifs et pensionnés
33	3. Nature de l'application du but
34	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
35	5. Couverture des risques
39	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
45	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
51	8. Demandes de l'autorité de surveillance
51	9. Autres informations relatives à la situation financière
51	10. Evénements postérieurs à la date du bilan
<b>52</b>	<b>Attestation de l'expert de la Caisse</b>
<b>53</b>	<b>Rapport de l'organe de contrôle</b>
<b>54</b>	<b>Inventaire</b>
54	Liste des immeubles par district vaudois et autre canton
<b>56</b>	<b>Appendices</b>
56	Âge des assurés du plan de base au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
57	Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)
58	Effectif et structure d'âge des assurés du plan de base selon l'âge minimum de la retraite au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
58	Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base selon l'âge minimum de la retraite au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
59	Âge de la retraite
60	Âge des pensionnés au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
61	Prestations mensuelles en cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2009
<b>62</b>	<b>Contact et information</b>



# Membres du Conseil d'administration

## Composition au 1<sup>er</sup> janvier 2009

### Président

Jacques-Henri Bron\*, avocat, Lausanne (1999)

### Vice-président

Jean Mauerhofer\*\*, directeur d'établissement scolaire, Puidoux (1998)

### Membres

Eric Rochat\*, médecin, Saint-Légier (2000)

Wolfgang Martz\*, conseiller d'entreprises, Montreux (2005)

Henry W. Isler\*\*, directeur des affaires universitaires, Jongny (2003)

Claude-Alain Tréhan\*\*, expert fiscal diplômé, Colombier (2009)

### Représentant du Département des finances et des relations extérieures

Giancarlo Ombelli, secrétaire général, Lausanne

### Secrétaire

Alexandre Bernel, avocat, Lausanne

### Secrétaire suppléant

Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

\* représentant de l'employeur

\*\* représentant des assurés



# Rapport d'activité

La présentation du rapport de gestion et des comptes de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, ci-après la CPEV, doit permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la CPEV d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré. Afin de faciliter une lecture comparative, le présent rapport reprend l'essentiel de l'articulation adoptée lors des précédents exercices.

Au fil de l'année, d'autres informations concernant la CPEV sont régulièrement publiées sur son site internet [www.cpev.ch](http://www.cpev.ch).

## Rapport du Conseil d'administration

- a/ Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 33 séances. A celles-ci s'ajoutent de multiples réunions de commissions et de délégations spéciales, où les membres du Conseil ont représenté notre institution de prévoyance.
- b/ Assumant la tâche de diriger et d'administrer la CPEV (art. 110 de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur maints cas d'invalidité, de rachat, de maintien d'affiliation, de libération de remboursement et de demande d'aide par le fonds de prévoyance; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses - abstraction faite de celles visant la non-indexation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2009 - qui ont été portées devant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal et l'autorité judiciaire fédérale de recours.
- c/ Du point de vue de la gestion financière, la CPEV a réalisé en 2008 une performance brute de -12,82%, légèrement supérieure à la synthèse des indices de référence. En tenant compte du capital moyen investi et des frais de gestion, la rentabilité nette de la CPEV se situe à -13,34%. Ce résultat en soi peu réjouissant se situe toutefois dans la tranche supérieure des performances annoncées par d'autres institutions de prévoyance helvétiques de taille comparable. De plus, la politique de placement est restée prudente. Cette stratégie va permettre d'envisager une politique de réinvestissement progressif en fonction des opportunités qui se dessinent déjà en 2009.

Les cours des actions suisses et des actions étrangères ont poursuivi la forte baisse déjà amorcée en 2007. Le résultat de ces placements est légèrement plus favorable que l'évolution des indices de référence.

La performance des obligations suisses est très légèrement négative en termes absolus. Elle est en revanche bien en retrait du marché, le portefeuille contenant peu d'obligations à échéances longues, dans un contexte de baisse drastique des taux directeurs, contexte qui privilégie ces derniers titres. Cette situation découle de ce que notre institution n'était pas encline, ces dernières années, à acquérir des obligations procurant, à long terme, des taux d'intérêt notablement inférieurs à l'objectif de performance qu'elle s'est fixé. Il n'était alors guère possible d'anticiper la politique actuelle des banques centrales.

A l'inverse, les prêteurs ont sollicité des emprunteurs non étatiques des primes de risque très élevées, durant le deuxième semestre de l'exercice écoulé. Cette tendance a affecté tant les placements en obligations suisses que ceux en obligations étrangères, dont la performance, en outre péjorée par la baisse du dollar étasunien et de l'euro, est également inférieure à l'indice.

La rentabilité des prêts hypothécaires est supérieure au marché, en particulier grâce aux crédits de construction. Il en va de même de la performance des propres placements de la CPEV dans le patrimoine immobilier qui, pour la deuxième année consécutive, constituent le meilleur contributeur parmi nos investissements.

Les placements alternatifs (« hedge funds ») ont souffert de la crise du crédit connue durant l'exercice écoulé et des interventions étatiques faussant les règles ordinaires des marchés. Après trois exercices très réjouissants, les investissements privés (« private equity ») de la CPEV ont eux aussi dégagé une performance négative, due à la fois à la baisse des cours des devises de référence et à la diminution de la valorisation des sociétés sous-jacentes, valorisation établie en fonction des résultats de celles-ci.

La CPEV n'a pas procédé à de nouveaux investissements en matières premières en 2008, dès lors que la tendance était baissière durant tout l'exercice.

- d/ La chute des valeurs mobilières durant l'exercice écoulé est l'une des plus fortes jamais traversée par l'économie mondiale. Elle a complètement absorbé la réserve pour fluctuation de valeurs et, a fortiori, les « fonds libres » de la CPEV. Cette évolution a conduit à un degré de couverture de 62,53% au 31 décembre 2008, contre 75,35% au 31 décembre 2007, en regard du minimum légal de 65% pour 2008.

On ne soulignera jamais assez que les importantes variations du degré de couverture découlent de la comptabilisation des actifs aux valeurs de marché. En l'occurrence, la CPEV a conservé ses divers placements, hormis les opérations inhérentes à la gestion courante. Autant dire qu'elle n'a guère subi de pertes effectives; celles-ci ne deviennent réalisées qu'au moment de l'aliénation des investissements. La prochaine hausse des cours des valeurs boursières et autres prix du marché procurera immédiatement, à l'inverse, une performance positive. L'insuffisance actuelle du degré de couverture découle donc de facteurs conjoncturels.

Quoiqu'arrêté au 31 décembre 2008, le degré de couverture de 62,53% prend en considération, selon la pratique constante de la CPEV, les engagements de prévoyance résultant des salaires cotisants au 1<sup>er</sup> janvier suivant. L'impact de la nouvelle politique salariale faisant partie intégrante de DECFO-SYSREM est ainsi intégré dans les comptes de la CPEV, à l'exclusion toutefois des « rattrapages » de salaire prévus pour les exercices 2010 à 2013. Quant au montant de quelque CHF 57 millions versé par l'Etat à la CPEV, en application de l'art. 8 du décret du 25 novembre 2008 relatif à la classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud, il a été provisoirement attribué à la réserve de contributions de l'employeur. En effet, au moment de la clôture des comptes de la CPEV, l'entrée en vigueur de ce décret est formellement suspendue, vu la procédure de recours pendante auprès de la Cour constitutionnelle. L'impact légèrement positif de ce versement n'est donc pas compris dans le calcul du degré de couverture au 31 décembre 2008.

Du point de vue de la trésorerie, la CPEV a encaissé davantage de cotisations et autres apports qu'elle n'a servi de prestations. L'attitude prudente suivie en 2008 s'agissant d'éventuels réinvestissements a en outre suscité un accroissement sensible des liquidités à disposition.

Sous l'angle légal, les critères qui imposeraient, selon l'art. 144k LCP, la prise de mesures d'adaptation, au sens de l'art. 128 de la même loi, ne sont pas remplis. Cela étant, le Conseil d'administration voue toute son attention à l'adéquation du financement à long terme de la CPEV avec son plan d'assurance. Dans le cadre de sa réflexion, il bénéficie non seulement des services avisés des Retraites Populaires, gérante, mais également de l'appui d'autres intervenants tels que l'organe de contrôle, l'expert agréé et d'autres spécialistes de la prévoyance mis en œuvre ponctuellement.

- e/ Au niveau politique, le Conseil d'administration a pris acte de la décision du Conseil national de reporter de deux ans le délai de traitement de l'initiative de l'ex-député Serge Beck, concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public. Sachant que les démarches des partisans d'une capitalisation intégrale ne pourraient subir qu'un temps mort, notre institution de prévoyance ne manquera pas de saisir chaque occasion d'expliquer les caractéristiques du système de financement mixte qu'elle pratique et qui s'avère méconnu.
- f/ Courant 2008, le Conseil d'administration a décidé, après avoir recueilli les préavis du Conseil d'Etat et de l'Assemblée des délégués, de ne pas indexer les rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette décision a été attaquée par une centaine de pensionnés, parmi les quelque 13'000 que compte la CPEV. La cause relève désormais de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal.



## Effectif des assurés

### Plan de base

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 972 unités. En effet, l'effectif est passé de 27'947 à 28'919 unités (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la CPEV a accueilli 216 assurés représentant le personnel de l'Hôpital orthopédique. Les appendices A, B, C et D donnent des indications détaillées relative à la structure d'âge et au degré moyen d'activité. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base est resté stable par rapport à l'exercice précédent. Il se situe dès lors toujours à 43 ans et 6 mois à la fin de l'année.

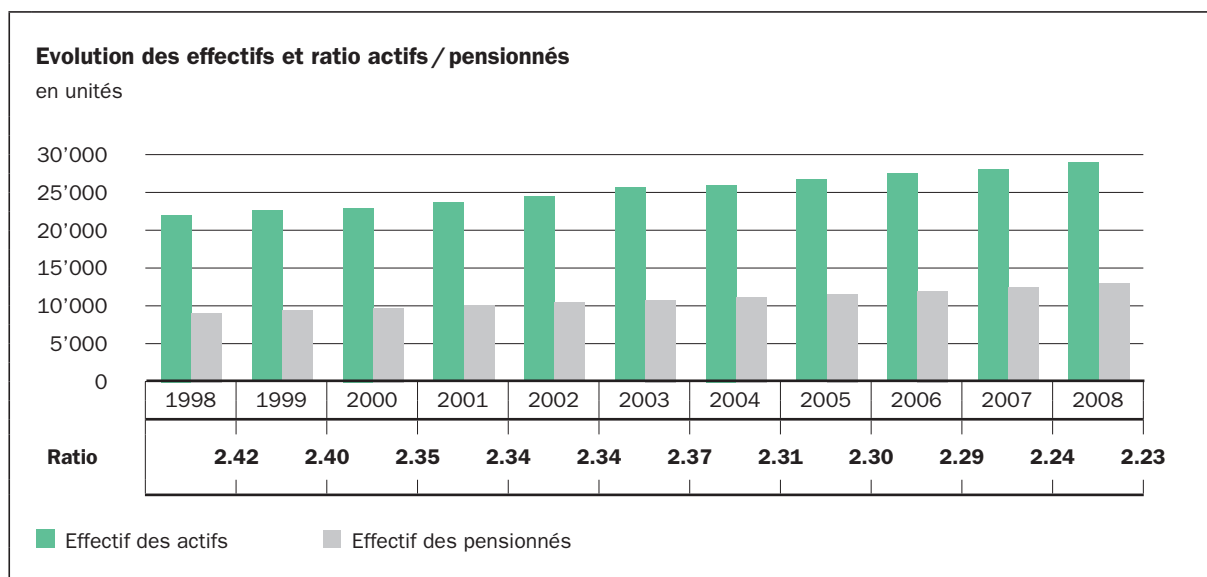
### Plan risques

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des assurés du plan risques de 13 unités. En effet, ce dernier est passé de 158 à 171 unités (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Le plan risques s'applique aux assurés dont l'affiliation a lieu avant l'âge de 22 ans et 6 mois pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 60 ans, ou avant l'âge de 20 ans et 6 mois pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 58 ans.

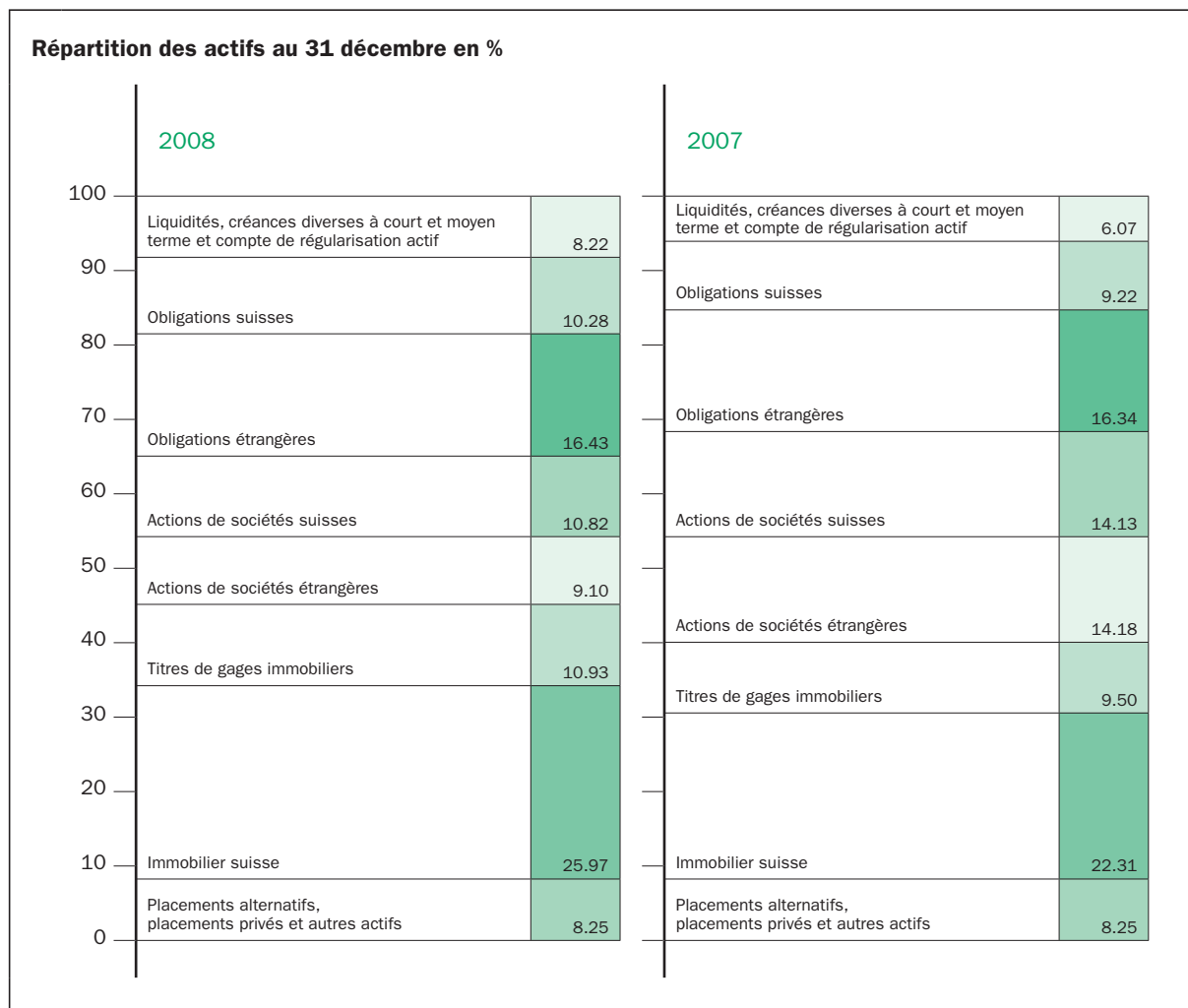
### Effectif des pensionnés

Du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 1<sup>er</sup> janvier 2009, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 517 unités. En effet, ce dernier est passé de 12'540 à 13'057 unités (chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes).

Les appendices E et F donnent des indications détaillées relatives aux âges prévisibles de retraite, aux âges effectifs de retraite ainsi qu'à la structure d'âge des pensionnés.



## Bilan - chiffres clés



### Placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Les règles concernant la loyauté dans la gestion de fortune des institutions de prévoyance prennent une importance croissante. Leur respect est d'autant plus primordial que les caisses de pensions gèrent le capital des assurés dans le but de préserver à long terme les prestations de prévoyance.

En matière de loyauté, la gérante et la CPEV ont toujours tenu à respecter les règles édictées dans le domaine de la gestion de fortune et celles figurant dans l'OPP2, ainsi que celles contenues dans le code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle auquel elles ont respectivement adhéré en 1997 et 2004 déjà.

En application de ces règles, la gérante et la CPEV ont pris des mesures concrètes afin d'assurer une gestion loyale de la fortune.

Des «Dispositions applicables en matière de loyauté» ont été adoptées en avril 2005. Ces dispositions s'adressent aussi bien à la direction de la gérante qu'aux collaborateurs concernés par la gestion des fonds de prévoyance.

Grâce à toutes ces mesures, la gérante et la CPEV s'assurent notamment que les tiers auxquels elles confient la gestion du patrimoine respectent les règles établies en matière de loyauté dans la gestion de fortune.

Les intérêts des assurés sont ainsi protégés et considérés comme une priorité absolue.

En regard de l'exercice particulièrement difficile, le tableau ci-après indique les résultats par classes d'actifs décomposés entre le réalisé et le non-réalisé.

Il permet de visualiser rapidement que la CPEV ne connaît pas de difficulté en termes de revenus avec CHF 231 millions réalisés en 2008 (CHF 364 millions en 2007). Par contre, le non-réalisé négatif (variation de valeurs) doit être comptabilisé à hauteur de CHF 1'261 millions (CHF 157 millions en 2007).

Il s'agit essentiellement de moins-values non réalisées en raison de la très forte baisse des marchés. Les titres sont en portefeuille et ne sont pas vendus.

Ces phénomènes de fortes variations du non-réalisé proviennent de la norme comptable RPC 26 (valeur du marché).

	2008						2007					
	Réalisés		+/- valeurs non-réalisées		Annexe aux comptes point 6.8		Réalisés		+/- valeurs non-réalisées		Annexe aux comptes point 6.8	
	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %	en milliers de CHF	en %
Liquidités et créances diverses à court terme et moyen terme	8'307	2.03	-103	-0.03	8'203	2.00	5'877	1.49	1'434	0.36	7'310	1.86
Obligations suisses	19'686	2.81	-20'731	-2.96	-1'044	-0.15	19'886	2.58	-21'006	-2.72	-1'120	-0.15
Obligations étrangères	30'226	2.40	-166'741	-13.25	-136'514	-10.85	50'751	3.99	-28'291	-2.23	22'460	1.77
Actions de sociétés suisses	47'865	4.33	-421'888	-38.18	-374'023	-33.85	56'077	5.35	-55'007	-5.25	1'071	0.10
Actions de sociétés étrangères	14'232	1.28	-510'019	-46.00	-495'787	-44.71	92'145	8.84	-84'521	-8.11	7'624	0.73
Titres de gages immobiliers	22'277	3.03	2'333	0.32	24'609	3.35	20'518	2.89	553	0.08	21'072	2.97
Immobilier suisse	83'714	4.84	10'674	0.62	94'387	5.46	88'208	5.15	8'065	0.47	96'272	5.62
Placements alternatifs	1'237	0.24	-114'051	-22.52	-112'814	-22.27	356	0.08	23'146	5.32	23'502	5.40
Placements privés	3'526	2.06	-40'330	-23.55	-36'803	-21.49	24'296	19.68	-1'035	-0.84	23'261	18.84
Matières premières	0	0.00	0	0.00	0	0.00	6'238	16.03	0	0.00	6'238	16.03
Autres actifs	0	0.00	0	0.00	0	0.00	36	N/S	0	0.00	36	N/S
<b>Totaux</b>	<b>231'070</b>	<b>2.99</b>	<b>-1'260'856</b>	<b>-16.33</b>	<b>-1'029'786</b>	<b>-13.34</b>	<b>364'388</b>	<b>4.83</b>	<b>-156'662</b>	<b>-2.08</b>	<b>207'726</b>	<b>2.75</b>

N/S = non significatif

### Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2008.

En tenant compte d'une très bonne disponibilité des liquidités, la rentabilité réalisée est conforme aux attentes.

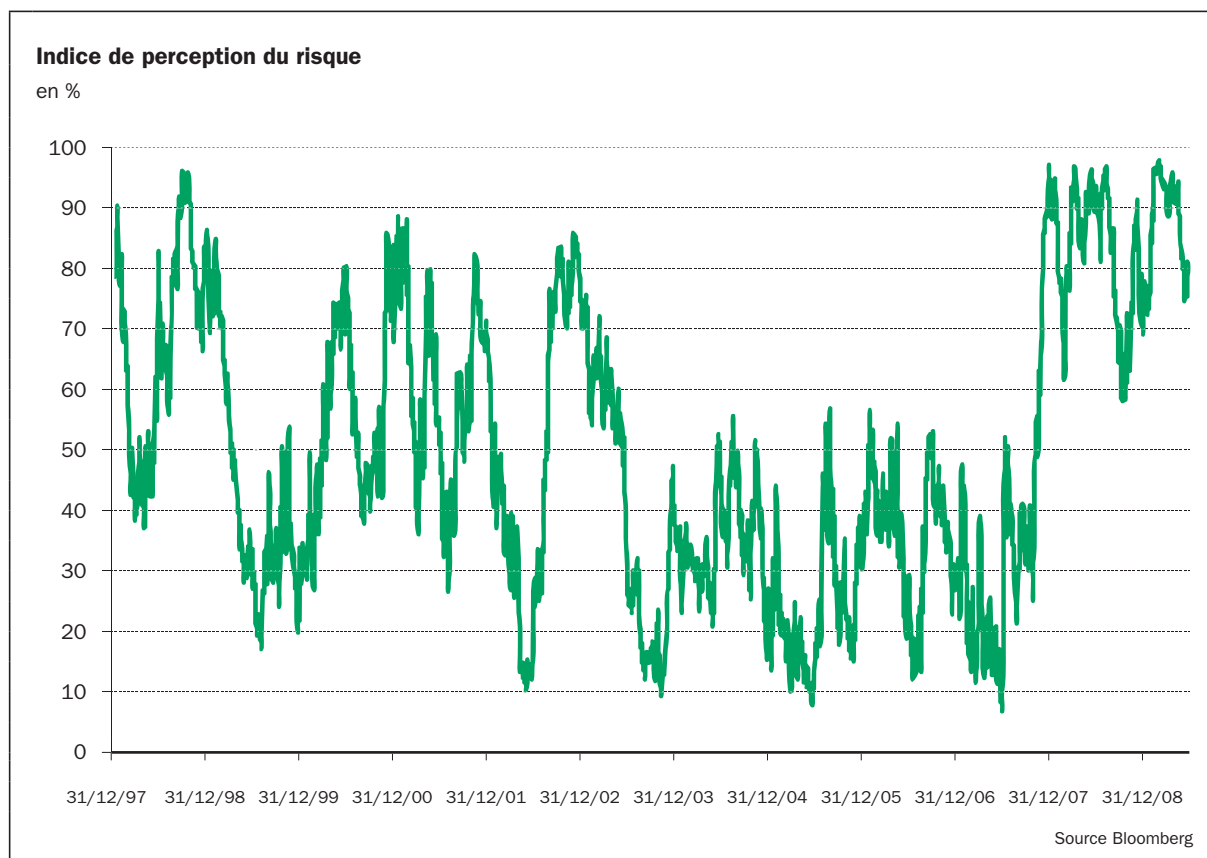
### Créances diverses à court et moyen terme

Dans cette rubrique figurent les créances à moins d'une année.

### Obligations suisses

Ce poste comprend des placements collectifs ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

La crise financière et le fort ralentissement de l'économie mondiale ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés financiers. La perspective de plus en plus imminente d'une récession a incité la BNS à baisser de manière très importante et à trois reprises les taux directeurs sur le 4<sup>e</sup> trimestre, portant sa cible de 2,75% à 0,50%. Le fait marquant pour l'année 2008 restera la crise de liquidités sur les marchés obligataires et un élargissement majeur sur les primes de risque des débiteurs non étatiques. Le graphique ci-après illustre la forte détérioration des primes de risque. Il montre que les agents économiques craignent énormément d'investir dans des débiteurs non étatiques.



Dans ce contexte, le portefeuille a subi une baisse de valeur sur les emprunts non étatiques. Il n'a pas bénéficié de la bonne tenue des emprunts à long terme car la politique est très prudente en matière d'échéances.

La politique actuelle sera maintenue en 2009, à savoir une augmentation des emprunts d'entreprises et de la part dédiée au développement durable (4,18% de ce portefeuille au 31 décembre 2008).

## Obligations étrangères

Le portefeuille est composé de 25 placements collectifs confiés à 13 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteurs.

Après un premier semestre 2008 marqué par une hausse des taux d'intérêt sur les principaux marchés obligataires provoquée par des craintes inflationnistes, la seconde partie de l'année a vécu une importante baisse des taux due à la forte aggravation de la crise financière. La baisse historique des rendements sur les emprunts gouvernementaux (en particulier américains) ainsi que des primes de risque extrêmement élevées pour tous les emprunts non gouvernementaux reflètent la «fuite vers la qualité et la liquidité» des investisseurs. A noter que la Fed (banque centrale des Etats-Unis) a continué d'abaisser agressivement ses taux pour les amener dans une fourchette comprise entre 0% et 0,25% (baisse annuelle de 4%).

En ce qui concerne les principales devises, toutes, sauf le yen, ont subi une dépréciation plus ou moins forte contre le franc suisse. Ainsi, le dollar américain a baissé de 6% tandis que la livre sterling s'est effondrée de 31%. L'euro, principale monnaie du portefeuille, a reculé de 10%. Le yen, par contre, s'est apprécié de 16%.

Dans cet environnement très volatil, avec des primes de risque extrêmement élevées et une dépréciation de l'euro et du dollar américain contre le franc suisse, le portefeuille a connu une performance négative sur l'année 2008.

Le tableau ci-après illustre la forte baisse des taux et devises contre le franc suisse :

	Données au		Variation en % sur l'année
	31.12.2008	31.12.2007	
<b>Taux d'intérêts à 3 mois (court terme) en %</b>			
Suisse	0.66	2.76	-76.00
Euro	2.89	4.68	-38.26
Anglais	2.77	5.99	-53.79
Américain	1.43	4.70	-69.70
Japonais	0.83	0.90	-6.98
<b>Taux de rendement à 10 ans (long terme) en %</b>			
Suisse	2.10	3.05	-31.27
Euro	2.95	4.33	-31.86
Anglais	3.02	4.51	-33.01
Américain	2.21	4.02	-45.01
Japonais	1.17	1.51	-22.25
<b>Marché des devises contre CHF</b>			
EUR	1.48	1.65	-10.54
GBP	1.53	2.25	-31.99
USD	1.06	1.13	-6.10
JPY	1.17	1.01	15.77

En 2009, nous poursuivons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. A ce jour la part dédiée au développement durable représente 1,61% de ce portefeuille.

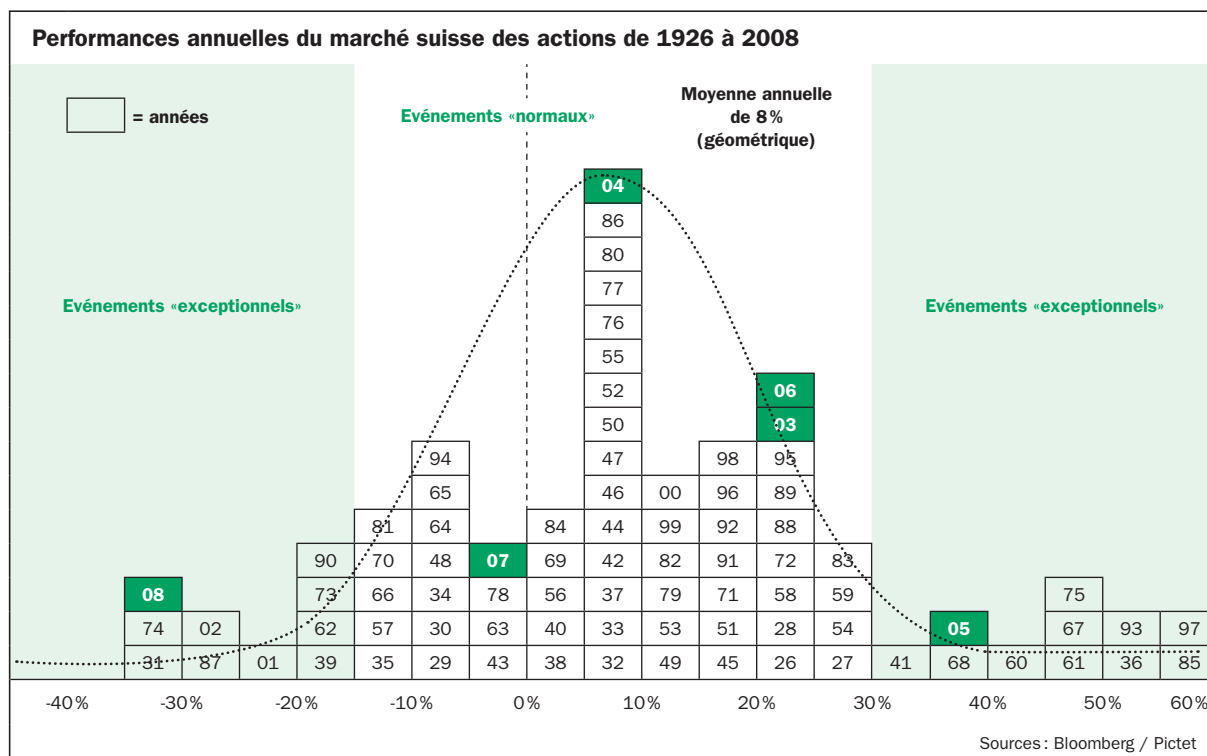
### Actions de sociétés suisses

Ce poste comprend les actions de sociétés suisses non cotées et des placements collectifs.

L'année 2008 a débuté dans la tourmente de la crise des crédits hypothécaires aux Etats-Unis. En effet, les marchés boursiers ont évolué de manière très négative durant cette année, poursuivant ainsi la baisse commencée au mois de novembre 2007. L'environnement économique, impacté par cette crise des crédits, a fortement affecté la confiance des investisseurs. Les résultats des sociétés, accompagnés dans certains cas d'annonces d'amortissements ou pertes réalisées importantes (surtout sur les valeurs financières), ont continué à alimenter la crainte des investisseurs.

Durant 2008, les titres des grandes valeurs (blue chips) ont reculé de manière moins importante que les valeurs de petites et moyennes capitalisations. En effet, l'indice des grandes valeurs (indice SMI) a reculé de 33% contre 41% pour les autres titres composant le marché suisse (indice SPI Extra).

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, 2008 se situe dans les plus mauvaises années depuis 1926 :



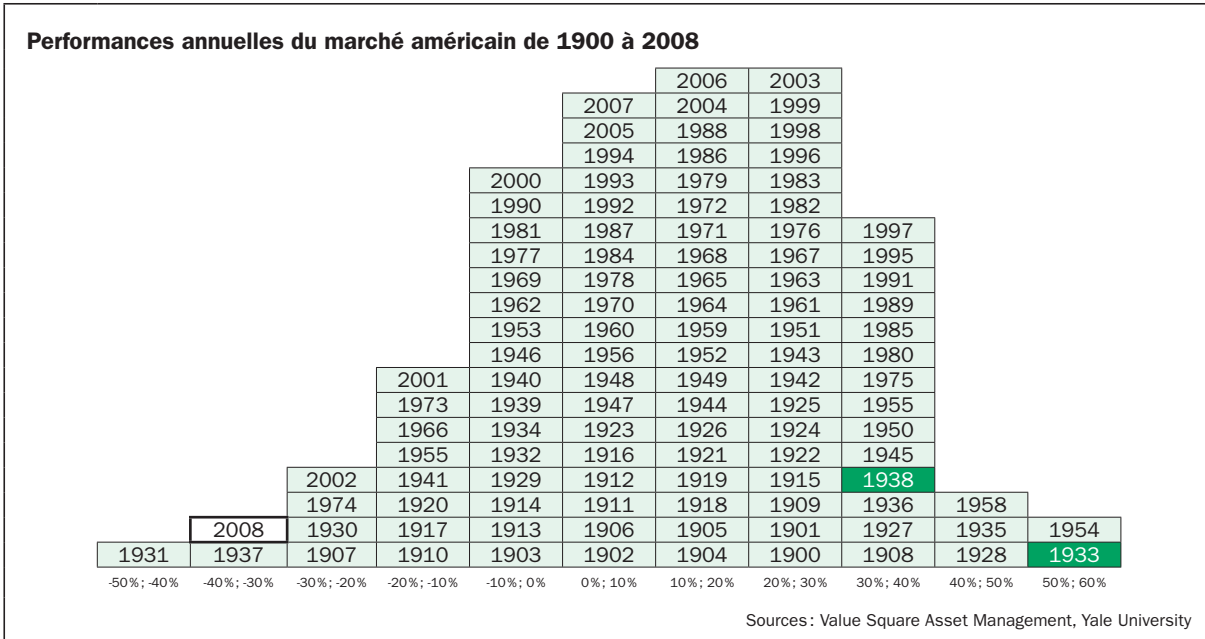
La bonne diversification des styles de gestion a permis une performance légèrement meilleure que les indices de référence.

En 2009, nous poursuivons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. A ce jour, la part dédiée au développement durable représente 12,60% de ce portefeuille.

### Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille est composé de 36 placements collectifs confiés à 14 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est réalisée.

Ce que l'on appelait fin 2007 la crise immobilière aux Etats-Unis est devenu en 2008 la pire crise financière depuis celle des années trente, comme l'illustre le graphique ci-après. On peut toutefois constater que les reprises sont très fortes.



En 2008, les performances des principales régions du portefeuille des actions étrangères ont toutes été fortement négatives. A noter que si le marché japonais a bien résisté à cette crise financière, il a surtout bénéficié d'un raffermissement important de sa monnaie contre le franc suisse. Quant aux pays émergents, ils ont su tirer leur épingle du jeu pendant la première partie de l'année. Toutefois, quand la crainte s'est généralisée, notamment suite à la faillite de Lehman Brothers, ce sont eux qui ont été les plus touchés. La bonne diversification des styles de gestion a permis d'enregistrer une performance légèrement supérieure aux indices de référence.

En 2009, nous poursuivrons la recherche d'investissements selon les critères de développement durable. A ce jour, la part dédiée au développement durable représente 3,34 % de ce portefeuille.

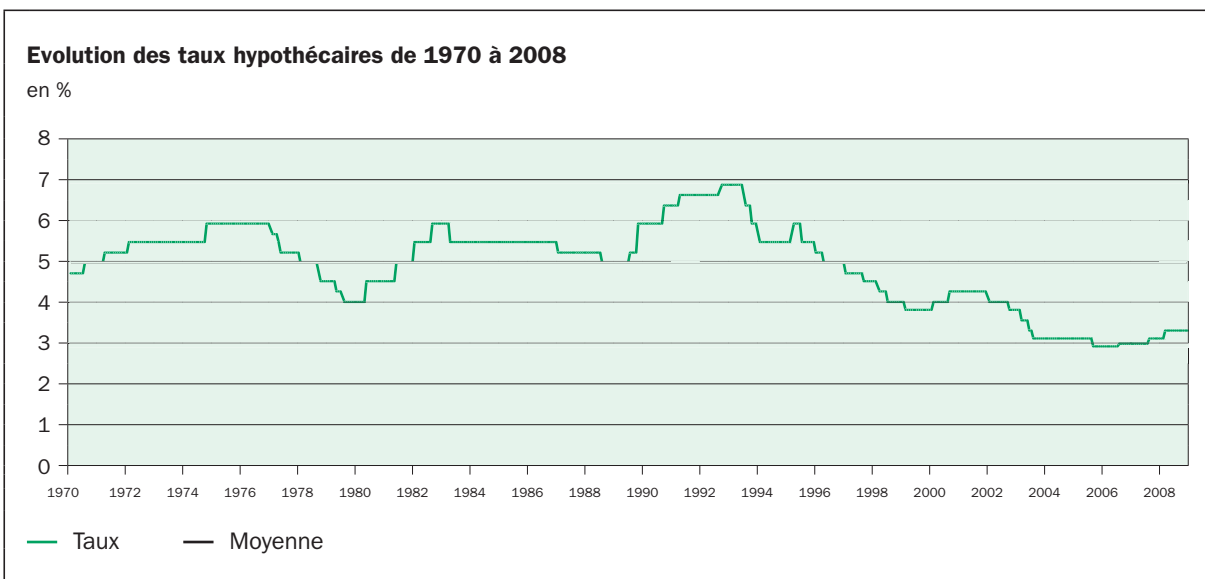
### Titres de gages immobiliers

Ce poste comprend principalement les prêts hypothécaires gérés en direct et les crédits de construction.

Le très bas niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. Par sa diversification dans les crédits de construction, la performance est meilleure que celle du marché.

Le portefeuille de la CPEV ne connaît pas de problème important lié au risque. La politique prudente de notre institution commence à se faire connaître auprès de la clientèle grâce à la transparence pratiquée en matière de taux et de frais ainsi qu'à ses contacts de proximité.

En 2009, des démarches visant à renforcer notre image de partenaire en matière de financement seront reconduites, dont principalement notre participation pour la quatrième année consécutive au salon Habitat & Jardin.



## Immobilier suisse

### Sécurité du parc immobilier et protection de l'environnement

La CPEV, par l'intermédiaire de sa gérante Les Retraites Populaires, a entrepris dès 2005 une vaste et complète opération d'analyse systématique de la sécurité des immeubles dont elles assurent la gestion.

Tous les ascenseurs ont été adaptés aux normes européennes, notamment par la mise en place de portes de sécurité. La sécurité des balustrades de balcons, autres garde-corps et dispositifs contre les incendies est en cours d'analyse et les adaptations sont apportées en cas de nécessité. Par ailleurs, un concept général pour les éclairages de sécurité et les voies d'évacuation dans les parkings en cas d'incendie est en phase d'élaboration.

De plus, la recherche de matériaux contenant de l'amiante fait l'objet d'un suivi rigoureux, respectant un protocole spécifique d'analyse agréé par la « cellule amiante » de l'Etat de Vaud. A ce jour, les analyses ont pu démontrer qu'aucun des locataires n'est, ni n'a été, en situation de danger pour sa santé. Ces examens sont effectués systématiquement sur l'entier du patrimoine immobilier et préalablement à toute rénovation. Des mesures correctives sont en cours et se poursuivront ces prochaines années. L'attention des locataires a en outre été attirée sur les risques éventuels encourus lors de travaux de bricolage et les précautions utiles à prendre.

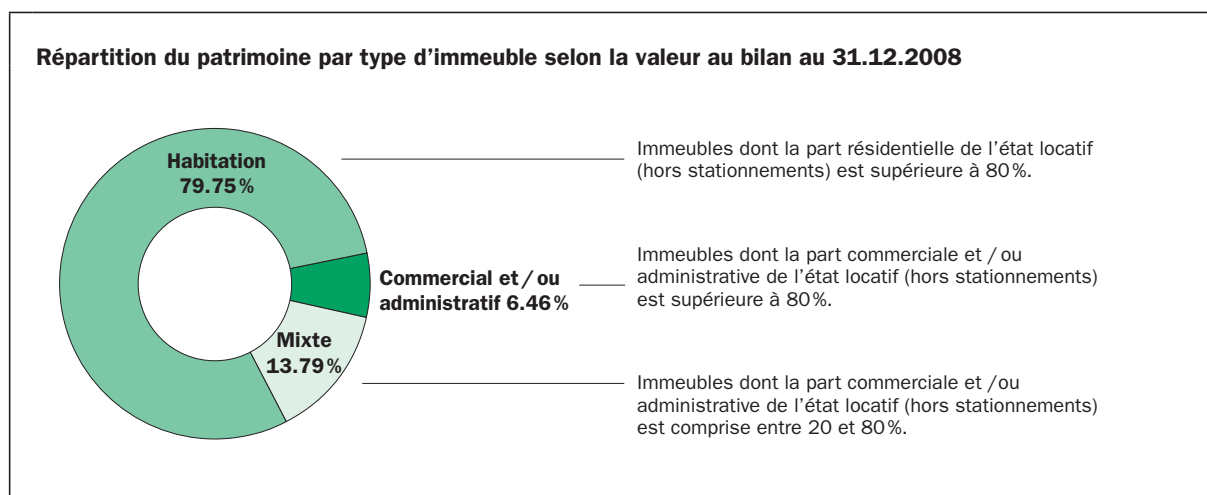
En matière de protection de l'environnement, toute initiative est vivement encouragée. Ainsi, le parc immobilier est analysé en continu sur son état technique. Cela permet de planifier les travaux futurs en les orientant vers une réduction des rejets de CO2. De manière concrète, un bilan thermique est établi avant toute nouvelle réhabilitation en vue de retenir la meilleure solution pour limiter la consommation d'énergie et, dans le même temps, accroître le confort des locataires. A également été mise en œuvre l'utilisation systématique de produits de nettoyage biodégradables par les concierges d'immeubles et l'optimisation des éclairages dans les locaux communs.

### Immobilier direct

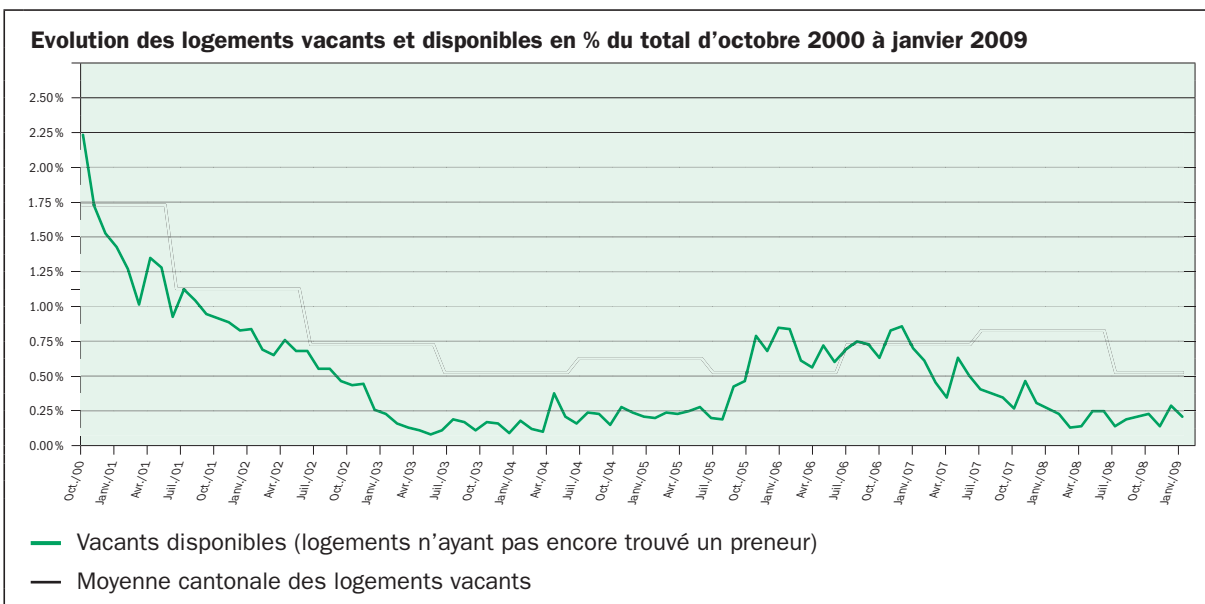
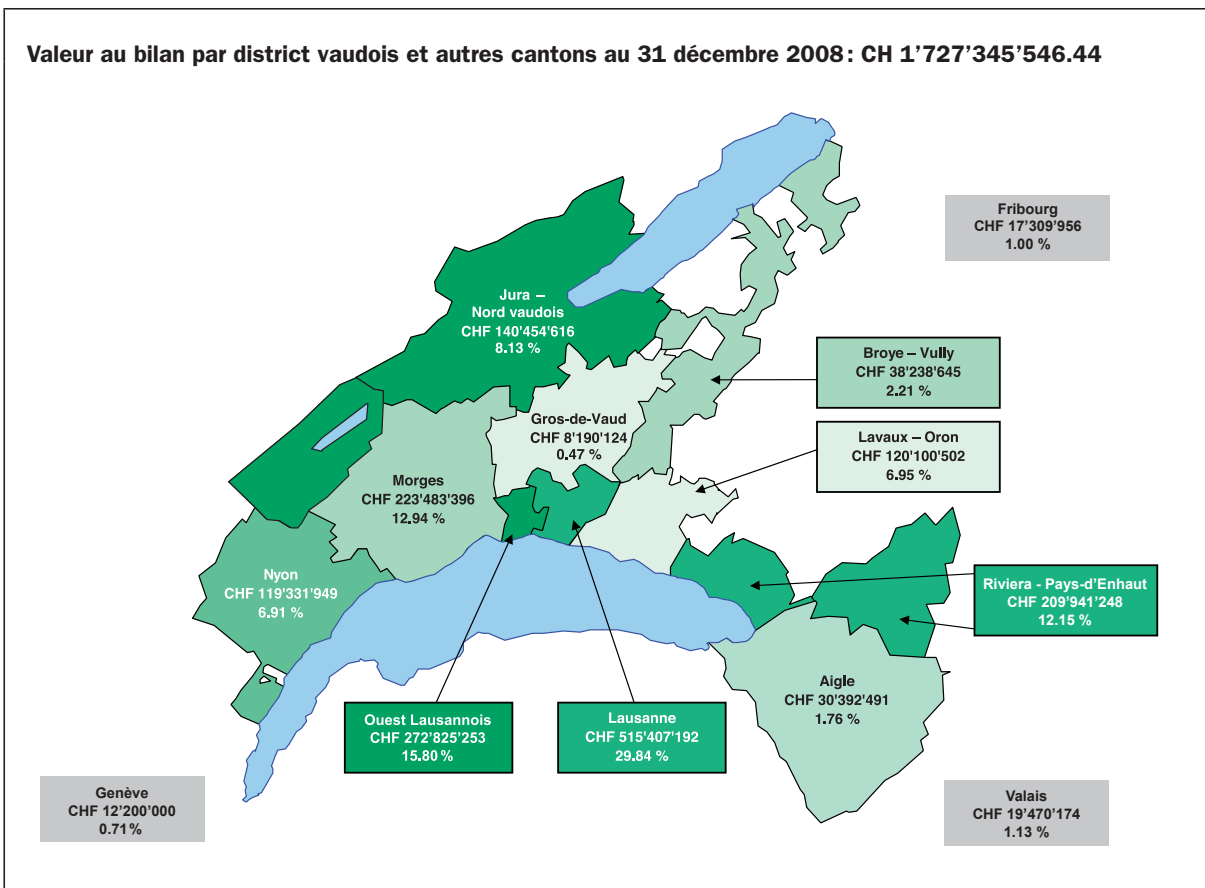
Au 31 décembre 2008, la CPEV est propriétaire de 257 immeubles et/ou groupes d'immeubles représentant 460 adresses postales. Ceux-ci abritent 7'323 appartements, 73'747 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et 7'527 places de parc et garages.

En 2008, deux nouvelles constructions ont été mises en location, contribuant ainsi à répondre au besoin de la population dans un contexte de pénurie de logement. L'ensemble résidentiel «Les Guébettes» sis chemin du Levant 5-7-9-11-13-15 à La Sarraz offre un total de 40 logements, ainsi que 82 m<sup>2</sup> de surface disponible pour des commerces de proximité. La première étape de l'Allée du Château 2-3-4 à Villars-sur-Glâne propose quant à elle 20 appartements ; le solde de 19 logements a été mis en location dès mars 2009.

Deux importantes rénovations ont été terminées en 2008 : avenue de Béthusy 84 A-B-C à Lausanne et chemin des Croisettes 23-25-27-29 à Epalinges pour un montant de près de CHF 4 millions.







### Placements collectifs

La CPEV détient des parts dans 7 coopératives d'habitation, ainsi que des parts de fonds de placements immobiliers suisses.

### Correctif d'actif

Le correctif d'actif est ramené de CHF 991'590.98 à CHF 444'330.74. Il concerne les immeubles subventionnés ainsi que l'immeuble place de la Cathédrale 5 à Lausanne.

## Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements faits dans les actions et les obligations.

L'année 2008 a été très difficile pour les placements alternatifs; en effet, il faut remonter en 1998 pour trouver des performances aussi négatives.

La crise systémique bloquant peu à peu l'ensemble du système financier a affecté de manière très négative la plupart des gérants alternatifs. Ceux-ci sont parvenus néanmoins à limiter les contre-performances durant le premier semestre mais ont dû ensuite faire face à un environnement particulièrement difficile.

Conformément à l'ensemble du marché des placements alternatifs, la performance moyenne du portefeuille est en nette diminution entraînant une augmentation de la volatilité, malgré une bonne diversification.

Année	Performances annuelles	Performances annualisées	Volatilités annualisées
2002 (depuis le 31 juillet)	0.89%	N/A*	N/A*
2003	10.03%	N/A*	N/A*
2004	4.58%	6.40%	2.63%
2005	4.06%	5.68%	3.17%
2006	6.68%	5.96%	3.42%
2007	5.73%	5.96%	3.64%
2008	-22.02%	1.05%	5.64%

\* N/A = non applicable

Une révision de la stratégie est en cours pour 2009.

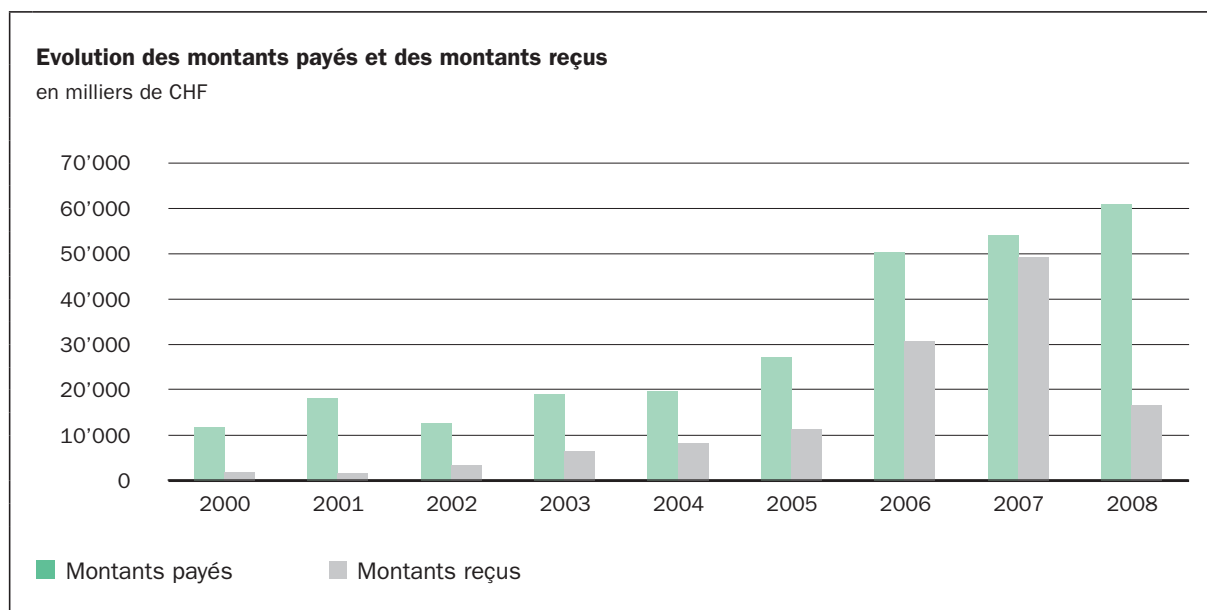
## Placements privés

Dans cette rubrique figurent les fonds et les fonds de fonds actifs dans les placements privés.

La crise financière a fini par impacter l'économie réelle, en particulier lors du dernier trimestre, entraînant souvent une baisse de valeur des sociétés. Le marché des placements privés est assez sensible à la conjoncture.

Pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès. Ce haut degré de sélectivité s'est traduit cette année par un taux d'acceptation inférieur à 10% de l'ensemble des dossiers reçus.

Le graphique ci-après démontre que l'évolution croissante des montants reçus jusqu'en 2007 est en nette diminution en 2008 :



Après des années 2005 à 2007 très bonnes, 2008 et 2009 seront certainement des périodes de «vaches maigres». Par contre, nos gestionnaires pourront certainement investir à des conditions très intéressantes.

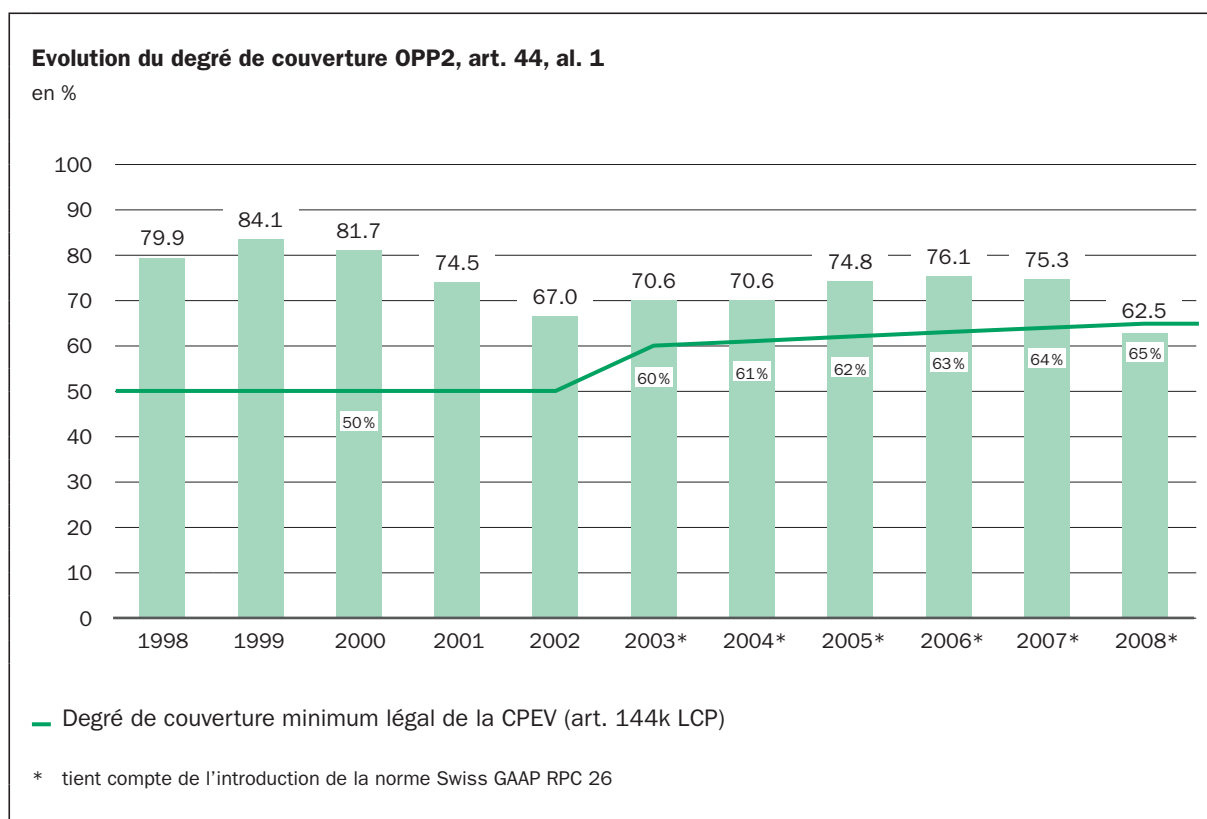
## Matières premières

Depuis la vente intégrale du portefeuille en novembre 2007, aucun investissement n'a été effectué en 2008.

## Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CPEV pratique un système financier dit « mixte » entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 144k LCP, à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Le degré de couverture représente la part des engagements totaux de la CPEV couverte en capitalisation.



## Compte d'exploitation - chiffres clés

### Ressources

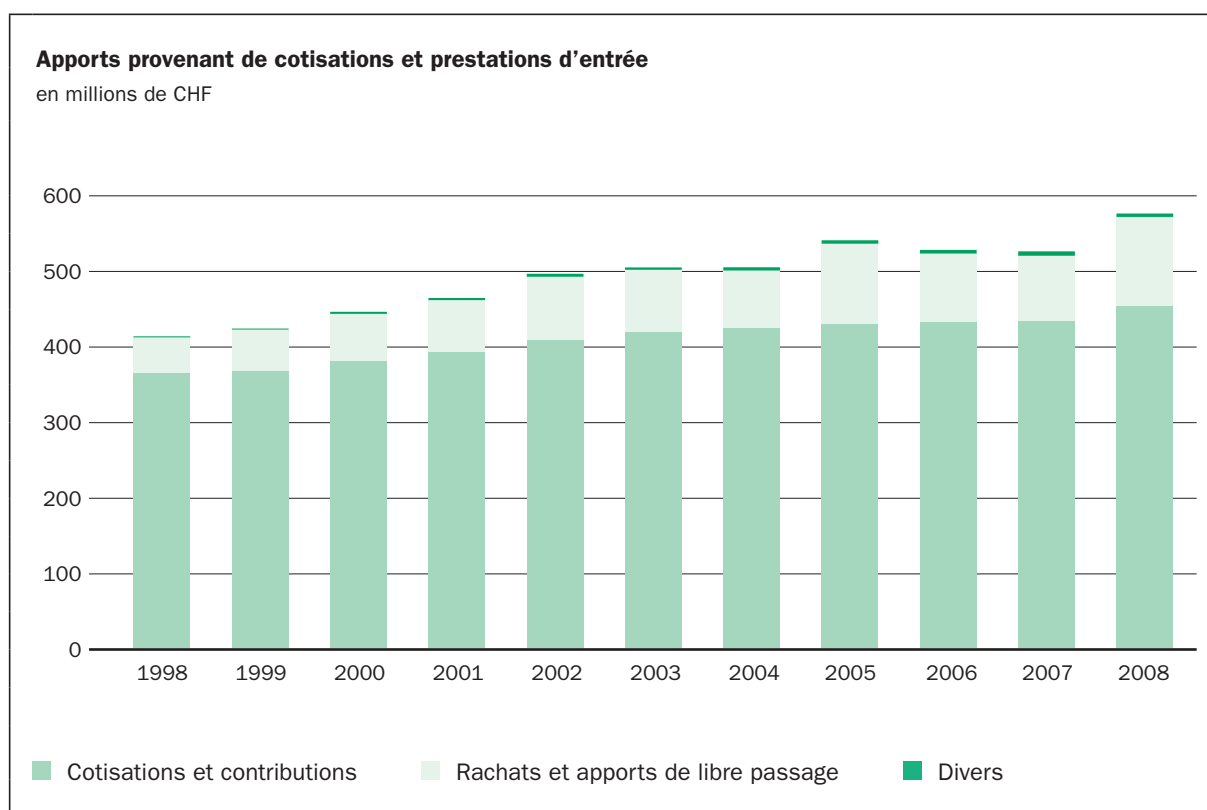
Au cours de l'année 2008, les ressources ont augmenté de quelque CHF 49,41 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants :

- remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement (CHF -1,36 million) ;
- primes uniques et rachats et apports de libre passage (CHF 30,87 millions) ;
- cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 19,87 millions).

Nous pouvons relever que tous les postes enregistrent une augmentation, à l'exception du poste remboursements et versements anticipés pour la propriété du logement. Le poste primes uniques, rachats et apports de libre passage avait enregistré, en 2007, une diminution de CHF 4,73 millions.

La variation positive relevée sur l'exercice 2008 s'explique par une augmentation de CHF 11,61 millions hors reprise du personnel de l'Hôpital orthopédique et par un apport lié à l'Hôpital orthopédique de CHF 19,26 millions (CHF 11,61 millions + CHF 19,26 millions = CHF 30,87 millions).



## Prestations

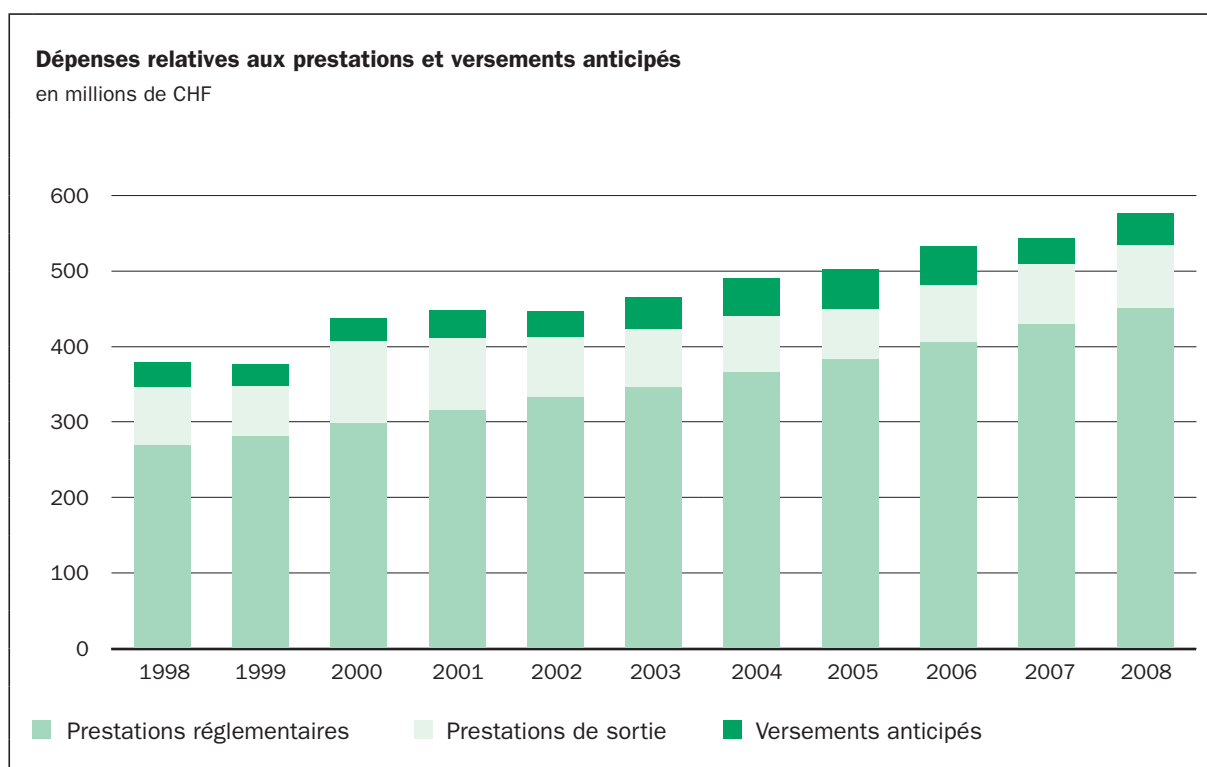
Au cours de l'année 2008, les prestations ont augmenté globalement de CHF 32,7 millions.

Cette variation provient des postes suivants :

- prestations réglementaires (CHF 21,22 millions) ;
- versements anticipés pour la propriété du logement/ divorce (CHF 7,34 millions) ;
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF 4,16 millions).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires.



## Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants :

	<b>CPEV</b>	<b>Indices de référence</b>
Liquidités et créances diverses à court terme et moyen terme	2.18%	2.71%
Obligations suisses	-0.04%	4.53%
Obligations étrangères	-10.68%	-1.48%
Actions de sociétés suisses	-33.78%	- 34.04%
Actions de sociétés étrangères	-44.63%	-45.65%
Titres de gages immobiliers	3.53%	2.62%
Immobilier suisse	7.67%	6.01%
Placements alternatifs	-21.86%	-21.23%
Placements privés	-20.15%	-17.33%

A l'exception des obligations suisses et étrangères, les performances des classes d'actifs sont conformes, voire supérieures, à celles des indices de marché. A noter les bons résultats des hypothèques et de l'immobilier.

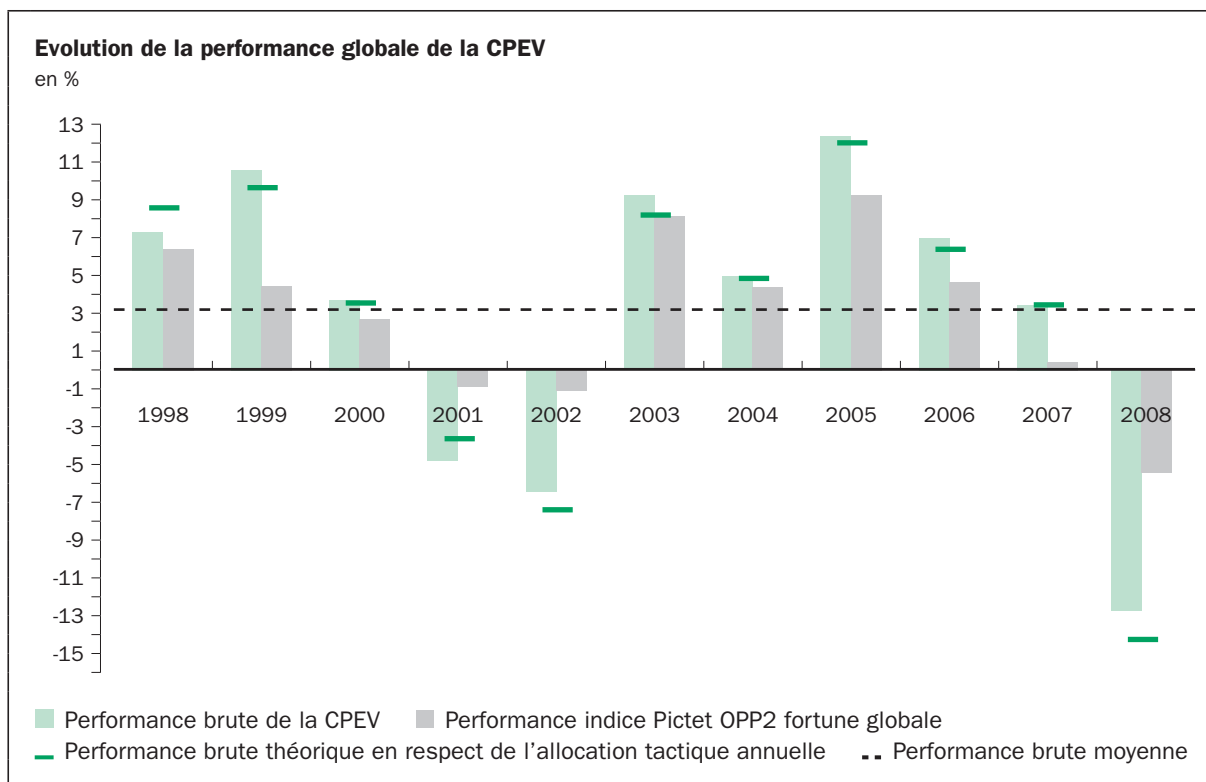
## Performance globale de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Lusenti Partners à Nyon sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous l'angle financier et comptable.

<b>en%</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>
Performance brute de la CPEV	7.32	10.63	3.73	-4.86	-6.49	9.23	4.97	12.38	7.00	3.45	-12.82	3.14
Performance théorique *	8.63	9.58	3.48	-3.70	-7.46	8.13	4.78	11.95	6.32	3.38	-14.30	2.80
Performance indice Pictet OPP2 fortune globale	6.43	4.48	2.74	-0.94	-1.16	8.12	4.34	9.31	4.66	0.44	-5.50	3.00

\* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CPEV se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.



### Frais d'administration

La facturation des Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers. Les frais d'administration sont exprimés en pour-cent de la somme des salaires cotisants (voir graphique sous point 7.3 de l'annexe aux comptes).

En 2008, Les Retraites Populaires ont procédé à une nouvelle restitution de CHF 968'400 (2007 : CHF 1'829'200), laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers, représente une diminution de 12,50% (2007 : 24,54%).

### Conclusion

La tendance baissière des marchés qui a débuté en 2007 s'est accélérée durant tout l'exercice 2008. Au terme de celui-ci, le degré de couverture minimal n'est pas atteint, sans pour autant que des mesures d'adaptation s'imposent selon les critères fixés par le législateur. Si elle subit une importante baisse de valeur de ses actifs, la CPEV ne déplore pas, pour l'essentiel, de véritables pertes. Notre institution de prévoyance dispose en outre de liquidités considérables, lui permettant non seulement de servir sans difficultés ses prestations, mais aussi de réinvestir, le moment venu, dans des marchés qui ne manqueront pas de se reprendre.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration de la CPEV reste serein face à la crise économique et financière actuelle, qui constitue un phénomène conjoncturel. Privilégiant une vision à long terme, primordiale en matière de prévoyance professionnelle, l'organe dirigeant de la CPEV maintient le cap vers l'objectif légal de 75% de degré de couverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il veille et veillera à ce que notre institution soit en mesure d'atteindre cet objectif, en fonction de l'évolution prévisible de ses engagements de prévoyance et en fonction des revenus qu'on peut raisonnablement attendre des placements, durant ces dix prochaines années. Dans ce cadre, il a d'ores et déjà engagé des réflexions à ce sujet.





# Bilan au 31 décembre

Actif	Annexe	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
<b>Placements</b>	6.4	<b>6'698'225'972.67</b>	<b>7'680'324'696.95</b>
Liquidités		506'241'448.89	405'860'522.12
Créances à court terme		29'490'780.85	46'844'939.42
Obligations suisses		690'340'787.86	709'133'119.72
Obligations étrangères		1'103'321'723.85	1'257'749'515.26
Actions de sociétés suisses		726'469'666.83	1'086'932'028.56
Actions de sociétés étrangères		610'871'762.20	1'091'010'125.80
Titres de gages immobiliers		734'209'925.65	730'634'005.05
Immobilier suisse		1'743'540'472.62	1'717'710'212.92
Placements alternatifs		400'866'792.85	489'917'550.99
Placements privés		152'872'611.07	144'532'677.11
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1	<b>16'434'770.63</b>	<b>14'476'806.38</b>
		<b>6'714'660'743.30</b>	<b>7'694'801'503.33</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>	7.1	<b>11'809'693.56</b>	<b>12'248'258.85</b>
Prestations de libre passage et rentes		5'101'171.99	3'969'098.80
Autres dettes		6'708'521.57	8'279'160.05
<b>Compte de cotisation passif</b>	7.1	<b>6'461'890.42</b>	<b>5'622'510.95</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	7.2.5	<b>57'385'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.1	<b>8'712'793.23</b>	<b>9'126'546.68</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>6'892'569'208.00</b>	<b>6'513'185'681.00</b>
Capital de prévoyance assurés actifs (100%)		5'220'305'651.00	5'051'135'657.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)		5'062'604'393.00	4'839'485'114.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		98'746.00	110'214.00
Provisions techniques	5.6	320'943'838.00	286'121'641.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		10'603'952'628.00	10'176'852'626.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 35% en 2008, 36% en 2007)	9.1	-3'711'383'420.00	-3'663'666'945.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>0.00</b>	<b>1'061'420'873.12</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		1'061'420'873.12	1'036'172'923.61
Dissolution (-)/ constitution (+) de l'exercice		-1'061'420'873.12	25'247'949.51
<b>Fonds libres (+)/ découvert (-)</b>	5.9	<b>-262'277'841.91</b>	<b>93'197'632.73</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		93'197'632.73	253'550'337.25
Attribution (+)/ prélèvement (-) de l'exercice		-355'475'474.64	-160'352'704.52
		<b>6'714'660'743.30</b>	<b>7'694'801'503.33</b>
<b>Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1</b>	5.8	<b>62.53%</b>	<b>75.35%</b>

Adoptés par le Conseil d'administration  
dans sa séance du 21 avril 2009

Au nom du Conseil d'administration

Jacques-Henri Bron  
président

Jean Mauerhofer  
vice-président

Certifiés conformes aux écritures le 14 avril 2009

Pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud  
Les Retraites Populaires

Claude Richard  
directeur général

Roger Bornand  
directeur

## Compte d'exploitation

	Annexe	2008 CHF	2007 CHF
<b>+ Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>525'185'998.52</b>	<b>447'545'020.29</b>
Cotisations des salariés	7.2.1	167'475'055.81	159'971'315.53
Cotisations de l'employeur	7.2.2	167'475'055.81	159'971'315.53
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.3	5'162'003.31	5'250'797.11
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.4	112'016'790.48	107'061'275.03
Primes uniques et rachats	7.2.5	15'616'904.21	15'258'238.94
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	7.2.5	57'385'000.00	0.00
Subsides du fonds de garantie		55'188.90	32'078.15
<b>+ Prestations d'entrée</b>		<b>108'308'529.12</b>	<b>79'155'853.07</b>
Apports de libre passage		104'095'084.87	73'578'483.52
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		4'213'444.25	5'577'369.55
<b>= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>633'494'527.64</b>	<b>526'700'873.36</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>		<b>-448'610'679.15</b>	<b>-427'380'831.35</b>
Rentes de vieillesse		-323'061'203.05	-307'069'602.30
Rentes de survivants		-47'260'962.60	-45'733'516.50
Rentes d'invalidité		-54'134'977.65	-52'028'890.75
Autres prestations réglementaires	7.4	-21'493'936.95	-20'374'054.55
Prestations en capital à la retraite		-2'348'760.00	-1'727'750.75
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-310'838.90	-447'016.50
<b>- Prestations extra-réglementaires</b>	7.3.1	<b>-303'258.60</b>	<b>-361'297.05</b>
<b>- Prestations de sortie</b>	7.3.2	<b>-125'223'623.18</b>	<b>-113'687'512.75</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-83'308'011.10	-79'141'677.80
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-41'915'612.08	-34'545'834.95
<b>= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-574'137'560.93</b>	<b>-541'429'641.15</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>-436'768'527.00</b>	<b>-319'717'570.40</b>
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-169'169'994.00	-85'484'443.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-223'119'279.00	-234'656'764.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		11'468.00	15'129.60
Constitution des provisions techniques		-34'822'197.00	-25'824'786.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100%		-427'100'002.00	-345'950'863.40
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 35% en 2008, 36% en 2007)		47'716'475.00	26'233'293.00
Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	7.2.5	-57'385'000.00	0.00
<b>- Charges d'assurance</b>		<b>-2'790'456.00</b>	<b>-2'683'246.00</b>
Cotisations au fonds de garantie		-2'790'456.00	-2'683'246.00
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-380'202'016.29</b>	<b>-337'129'584.19</b>

	Annexe	<b>2008</b> <b>CHF</b>	<b>2007</b> <b>CHF</b>
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-380'202'016.29</b>	<b>-337'129'584.19</b>
<b>+ Résultat net des placements</b>	6.8	<b>-1'029'786'115.19</b>	<b>207'725'592.21</b>
Liquidités		8'362'545.98	7'592'212.53
Créances à court terme		-159'196.25	-282'000.03
Obligations suisses		-1'044'676.72	-1'119'884.07
Obligations étrangères		-136'514'354.28	22'459'720.10
Actions de sociétés suisses		-374'023'054.20	1'070'515.09
Actions de sociétés étrangères		-495'787'441.15	7'624'217.88
Titres de gages immobiliers		24'609'407.68	21'071'517.50
Immobilier suisse		94'387'102.68	96'272'163.72
Placements alternatifs		-112'813'694.93	23'501'732.33
Placements privés		-36'803'582.00	23'261'460.51
Matières premières		828.00	6'238'237.65
Autres actifs		0.00	35'699.00
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>413'753.45</b>	<b>325'897.05</b>
<b>+ Autres produits</b>		<b>233'965.23</b>	<b>225'072.43</b>
Produits de prestations fournies		212'565.19	214'058.88
Produits divers		21'400.04	11'013.55
<b>- Frais d'administration</b>	7.3.3	<b>-7'555'934.96</b>	<b>-6'251'732.51</b>
Frais d'administration		-777'663.82	-626'723.01
Frais de gestion des dossiers		-6'778'271.14	-5'625'009.50
<b>= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-1'416'896'347.76</b>	<b>-135'104'755.01</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>1'061'420'873.12</b>	<b>-25'247'949.51</b>
<b>= Excédent de produits (+) / de charges (-)</b>		<b>-355'475'474.64</b>	<b>-160'352'704.52</b>

# Annexe aux comptes

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après : CPEV) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La CPEV a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

Sur préavis du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation, à la CPEV, d'autres établissements de droit public dotés de la personnalité juridique.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et ses nouvelles

Règlement de l'Assemblée des délégués du 1<sup>er</sup> octobre 1985

Règlement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1<sup>er</sup> octobre 2003

Règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police du 13 décembre 2006

#### Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2008

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2007

Règlement de liquidation partielle approuvé par le Conseil d'Etat le 5 novembre 2008 et par l'Autorité de surveillance des fondations le 11 décembre 2008

### 1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

#### Assemblée des délégués (art. 106 et 107 LCP)

L'Assemblée des délégués, dont les compétences sont décrites à l'art. 107 LCP, est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faitières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau en séance plénière; si le président est choisi en son sein, il est remplacé sans retard.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, elle se compose de :

**Président**

Philippe Martinet

**Membres désignés par le Conseil d'Etat**

**Vice-présidente**

Christine Girod

**Autres membres**

Bertrand	Barbezat
Gloria	Capt
François	Chanson
John	Christin
Thérèse	de Meuron
François	de Werra
Anne	Décaillet
Anne-Marie	Dick
Birgit	Moreillon
Serge	Reichen
Claire	Richard
Jean-Jacques	Schilt
Linette	Vuilloud-Laurent
Claudine	Wyssa

**Suppléants**

Eric	Baumgartner
Doris	Cohen-Dumani
Jean-Pierre	Grin
Vincent	Hort
Rémy	Pache
Cédric	Scherrer
Pierre	Zumwald

**Secrétaire**

Christian Marquis

**Membres désignés par les associations  
faitières du personnel**

**Vice-président**

Fernand Gentizon

**Autres membres**

François	Althaus
Christel	Chevalley
Hervé	Cretenoud
Lucienne	Girardbille
David	Gygax
Jean-Marc	Haller
Marie-Odile	Kropf
Dao	Orcel
Claude	Pidoux
Georges	Piotet
Jacques	Reymond
Dominique	Rossi
Walter	Steiner
Pierre	Théraulaz

**Suppléants**

Michel	Deppierraz
Jean-Paul	Hermann
Pierrette	Iselin
Béatrice	Métraux
Myriam	Petitpierre
Andrea	Scioli
<i>Vacant</i>	

### **Conseil d'administration (art. 108 ss LCP)**

La CPEV est dirigée et administrée par un Conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faïtières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, il se compose de :

Président	Jacques-Henri Bron*, avocat, Lausanne
Vice-président	Jean Mauerhofer**, directeur d'établissement scolaire, Puidoux
Membres	Eric Rochat*, médecin, Saint-Légier
	Henry W. Isler**, directeur des affaires universitaires, Jongny
	Wolfgang Martz*, conseiller d'entreprises, Montreux
	Claude-Alain Tréhan**, expert fiscal diplômé, Colombier

Représentant du chef du Département des finances et des relations extérieures	Giancarlo Ombelli, secrétaire général, Lausanne
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat, Lausanne
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

\* représentant de l'employeur

\*\* représentant des assurés

Les coordonnées de l'institution sont les suivantes :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone :	021 348 23 43
Caroline 11	Fax :	021 348 24 99
Case postale 288	E-mail :	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site internet :	www.cpev.ch

### **Droit à la signature**

La CPEV est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration ; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP).

### **1.5 Gérance (art. 115 LCP)**

La gérance de la CPEV est confiée aux Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Sauf décision contraire, le directeur général des Retraites Populaires ou son remplaçant assiste, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration.

## 1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

### Expert agréé (art. 127 LCP)

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Françoise Wermeille, Hewitt Associés, Nyon, en qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

### Organe de contrôle (art. 123 LCP)

Le Conseil d'administration a désigné BDO Visura, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la CPEV.

### Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin-conseil

La CPEV fait calculer chaque année la performance par le consultant Coninco Advisory SA, Vevey. Une attestation est fournie.

Lusenti Partners Sàrl, Nyon, consultant pour la congruence actifs - passifs

Pittet Associés SA, Genève

Les Retraites Populaires, Lausanne, et leurs conseillers

### Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud

## 2. Membres actifs et pensionnés

### 2.1 Mouvements des membres actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2008 / 2007</b>	<b>27'947</b>	<b>158</b>	<b>28'105</b>	<b>27'399</b>	<b>185</b>	<b>27'584</b>
<b>Augmentation</b>						
Nouveaux	3'761	173	3'934	3'119	152	3'271
	<b>3'761</b>	<b>173</b>	<b>3'934</b>	<b>3'119</b>	<b>152</b>	<b>3'271</b>
<b>Diminution</b>						
Démissions	-1'931	-55	-1'986	-1'781	-69	-1'850
Transferts au plan de base		-105	-105		-110	-110
Décès sans prestation	-8		-8	-7		-7
Décès avec prestations	-18		-18	-18		-18
Invalides	-157		-157	-152		-152
Retraités	-675		-675	-613		-613
	<b>-2'789</b>	<b>-160</b>	<b>-2'949</b>	<b>-2'571</b>	<b>-179</b>	<b>-2'750</b>
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 / 2008</b>	<b>28'919</b>	<b>171</b>	<b>29'090</b>	<b>27'947</b>	<b>158</b>	<b>28'105</b>

**2.2 Mouvements des pensionnés**

	Plan de base	Plan de base
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2008 / 2007</b>		
Invalides définitifs	2'033	1'993
Invalides temporaires	51	35
Retraités	7'443	7'056
Conjoints survivants	1'956	1'917
Enfants	1'057	1'040
	<b>12'540</b>	<b>12'041</b>
<b>Augmentation</b>		
Nouveaux invalides définitifs	91	86
Nouveaux retraités	639	569
Nouveaux conjoints survivants	127	126
	<b>857</b>	<b>781</b>
<b>Diminution</b>		
<b>Sorties par décès</b>		
Invalides définitifs décédés	-33	-40
Retraités décédés	-218	-180
Conjoints survivants décédés	-96	-87
	<b>-347</b>	<b>-307</b>
<b>Sorties par suppression de pension</b>		
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	-4	-6
Retraités	-11	-2
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	-4	0
	<b>-19</b>	<b>-8</b>
<b>Pensions temporaires</b>		
Invalides temporaires	4	16
Enfants	22	17
	<b>26</b>	<b>33</b>
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 / 2008</b>	<b>13'057</b>	<b>12'540</b>

	Plan de base	Plan de base
<b>Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 / 2008</b>		
Invalides définitifs	2'087	2'033
Invalides temporaires	55	51
Retraités	7'853	7'443
Conjoints survivants	1'983	1'956
Enfants	1'079	1'057
	<b>13'057</b>	<b>12'540</b>



### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a LCP)

La CPEV gère deux plans d'assurance coordonnés et qui se complètent :

- a) le plan risques (art. 21 LCP)
- b) le plan de base (art. 21a LCP)

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de mort dès l'entrée en fonction du collaborateur et jusqu'à son affiliation dans le plan de base.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan de base.

Le plan de base couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort dès l'entrée en fonction du collaborateur, mais au plus tôt :

- a) lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans et 6 mois révolus
- b) lorsqu'il atteint l'âge de 20 ans et 6 mois révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 58 ans

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant.

En outre, des dispositions particulières sont prévues pour les fonctionnaires de police, conformément au règlement spécifique établi par le Conseil d'Etat, en vertu de l'article 43 LCP.

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

La CPEV applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP), ainsi qu'au plan risques (art. 21 LCP).

Les cotisations des divers plans sont les suivantes (art. 12 et 13 LCP) :

- a) plan risques: 3% (assuré 1%, employeur 2%)
- b) plan de base: 24% (assuré 9%, employeur 15%)

#### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 102 ss LCP).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

Depuis 2006, ce fonds n'est plus alimenté.

## 4. Principes d'évaluation et présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés en conformité à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

#### Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

#### Obligations suisses

Les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

#### Actions de sociétés suisses

Les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

#### Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

#### Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs sont capitalisés sur la base des taux suivants :

- immeubles de plus de 10 ans 7,25%
- immeubles de 10 ans et moins 6,60%
- immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé 6,00%

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude.

#### Placements alternatifs et placements privés

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire connue.

#### Autres actifs

Les autres actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

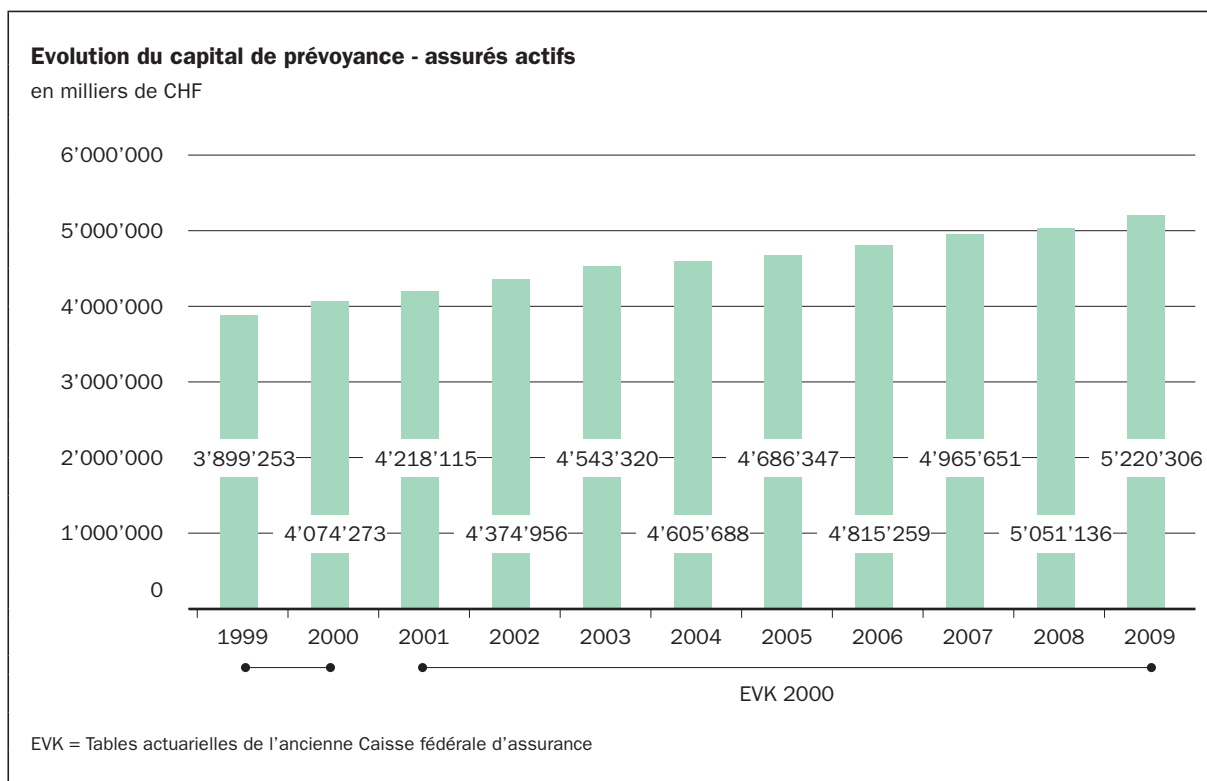
Les principes comptables n'ont fait l'objet que de changements rédactionnels pour l'exercice 2008.

## 5. Couverture des risques

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

### 5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1<sup>er</sup> janvier)

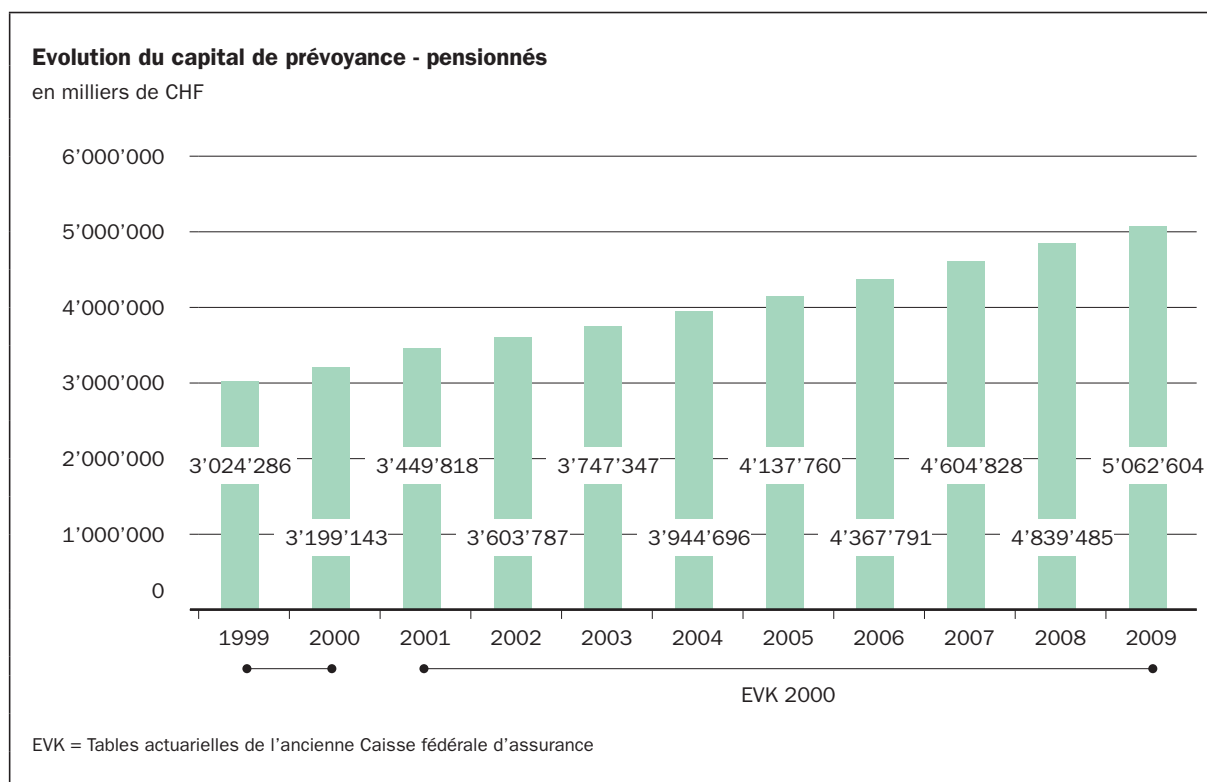


Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### 5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des actifs se montent à CHF 1'868'060'416.84 (CHF 1'782'555'531.08 pour 2007).

## 5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1<sup>er</sup> janvier)



## 5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des mesures structurelles ont été prises sur la base de travaux entrepris incluant la présence de l'expert de la CPEV. La projection effectuée à cet effet a permis de fixer le cadre de la révision de la loi entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

L'expert de la CPEV a effectué une analyse sur le compte d'exploitation prévisionnel 2005-2020 et dont les principales conclusions peuvent se résumer comme il suit:

*« Le rendement joue évidemment un rôle important. Il faut en effet un rendement de 4,25% pour que le degré de couverture atteigne l'objectif de 75% au terme des 15 ans. Le degré de couverture final se situe à 80% si le rendement est de 4,5% et à 87% si le rendement est de 5%. »*

*« D'autre part, toutes les situations financières sont établies sans tenir compte d'une réserve de fluctuations de valeurs alors qu'une telle réserve est nécessaire compte tenu de la stratégie de placement. En pratique, c'est le degré de couverture supérieur à l'objectif qui est considéré comme réserve de fluctuation de valeurs jusqu'à ce que celle-ci ait atteint son niveau cible. »*

*« Des mesures structurelles ont été prises et elles auront un effet favorable sur l'évolution du degré de couverture de la CPEV. Cependant, la situation financière mérite d'être suivie avec soin puisqu'une variation du taux annuel d'augmentation des salaires ou du taux de rendement a un effet important sur le niveau du degré de couverture. »*

Les mesures structurelles mentionnées ci-dessus résolvent les points de l'expertise technique qui a été établie sur la base de la situation financière au 31 décembre 2002/ 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Selon l'art. 2 de la loi du 4 octobre 2005 modifiant la LCP, la prochaine expertise technique au sens de l'article 127 LCP est planifiée en 2010.

Toutefois, la CPEV a confié l'établissement d'une expertise intermédiaire à Pittet Associés SA, dont les conclusions sont les suivantes :

«Compte tenu des développements précédents, nous sommes en mesure d'attester que :

- Les dispositions légales et réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales fédérales.
- Le système financier légal de la CPEV est satisfait au 31 décembre 2007 avec un degré de couverture légal en caisse fermée de 75,35 % et un degré d'équilibre à 117,73 %.
- L'équilibre financier de la CPEV à long terme n'est toutefois pas assuré compte tenu du financement, du plan de prévoyance en vigueur, de l'adaptation conditionnelle des pensions et du système financier appliqué. Les résultats du modèle projectif M00\* montrent en effet que le taux de cotisation devrait être augmenté de 2 points afin de parvenir à l'objectif de couverture de 75 % au 31 décembre 2018. Notons par ailleurs que nos résultats sont valables dans le cadre des hypothèses faites dans le modèle M00, notamment en ce qui concerne l'espérance de performance.

Une étude de congruence entre les actifs et les passifs est actuellement en cours. Les conclusions de cette étude pourraient toutefois modifier les conclusions de la présente étude si l'espérance de performance devait être modifiée.»

\* M00 est un modèle de référence, qui prend en considération des paramètres réalistes quant à l'évolution de la CPEV afin d'en vérifier le financement.

## 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 4 % (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>31.12.2007</b> CHF
<b>Total des provisions techniques (100 %)</b>	<b>320'943'838.00</b>	<b>286'121'641.00</b>
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	202'504'176.00	169'381'979.00
Provision pour indexations futures (100 %)	118'439'662.00	116'739'662.00

### 5.6.1. Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2008, la provision atteint 4,0 % des capitaux de prévoyance des pensionnés.

### 5.6.2. Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que du versement de l'Etat (voir point 7.2.5 de l'annexe aux comptes). Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

	<b>31.12.2008</b> CHF	<b>31.12.2007</b> CHF
<b>Provision pour indexations futures (100 %)</b>	<b>118'439'662.00</b>	<b>116'739'662.00</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	116'739'662.00	116'739'662.00
Prélèvement de l'année	0.00	0.00
Attribution de l'année	1'700'000.00	0.00

Le Conseil d'administration a renoncé en 2008 à indexer les rentes.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a été alimentée que par le montant versé par l'Etat selon la loi du 4 octobre 2005 modifiant la LCP.

## 5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques pour l'exercice 2008.

## 5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Au 31 décembre 2008, le degré de couverture de la CPEV, conformément à l'art. 44 al. 1 de l'OPP2, se justifie comme il suit:

	<b>31.12.2008</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2007</b> <b>CHF</b>
Capital de prévoyance et provisions techniques (100%)	10'603'952'628.00	10'176'852'626.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 35% en 2008, 36% en 2007)	-3'711'383'420.00	-3'663'666'945.00
<b>Total des capitaux de prévoyance</b>	<b>6'892'569'208.00</b>	<b>6'513'185'681.00</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	1'061'420'873.12
Fonds libres (+) / découvert (-)	-262'277'841.91	93'197'632.73
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>6'630'291'366.09</b>	<b>7'667'804'186.85</b>
<b>Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>	<b>62.53%</b>	<b>75.35%</b>

Le degré de couverture est calculé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

A l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le degré de couverture minimum était de 60%.

Dans un délai de 15 ans, dès l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, le degré de couverture doit atteindre 75% (art. 144k LCP).

Le degré de couverture minimum augmente par palier annuel de 1%. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, il s'élève à 65% (art. 144k LCP).

<b>Degré de couverture minimum art. 144k LCP</b>	<b>65.00%</b>	<b>64.00%</b>
--	---------------	---------------

En comparaison avec une caisse ayant l'obligation d'être à 100% de degré couverture, le degré d'équilibre se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au taux minimum (pour la CPEV 65% en 2008).

<b>Degré d'équilibre</b>	<b>96.19%</b>	<b>117.73%</b>
--------------------------	---------------	----------------

## 5.9 Fonds libres / Découvert

	<b>31.12.2008</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2007</b> <b>CHF</b>
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	<b>-262'277'841.91</b>	<b>93'197'632.73</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	93'197'632.73	253'550'337.25
Prélèvement de l'année	-355'475'474.64	-160'352'704.52
Attribution de l'année	0.00	0.00

Au 31 décembre 2008, les fonds libres ainsi que la réserve de fluctuation de valeurs n'ont pas été suffisants pour absorber le déficit de l'exercice. Le découvert est explicitement mentionné au bilan (voir point 9.1).

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement des placements

#### Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Les Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les extensions des possibilités de placement selon l'art. 59 OPP2 (voir point 6.2).

Au 31 décembre 2008, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme il suit :

Répartition des placements	31.12.2008			31.12.2007		
	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2 %	en milliers de CHF	en %	Allocation tactique +/- 2 %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	535'732	8.00	3.00	452'705	5.89	3.00
Obligations suisses	690'341	10.31	8.00	709'133	9.23	10.00
Obligations étrangères	1'103'322	16.47	17.00	1'257'750	16.38	17.00
Actions de sociétés suisses	726'470	10.85	15.00	1'086'932	14.15	14.00
Actions de sociétés étrangères	610'872	9.12	15.00	1'091'010	14.21	14.00
Titres de gages immobiliers	734'210	10.96	9.00	730'634	9.51	10.00
Immobilier suisse	1'743'540	26.03	22.00	1'717'710	22.37	23.00
Placements alternatifs	400'867	5.98	6.00	489'918	6.38	6.00
Placements privés	152'873	2.28	3.00	144'533	1.88	2.00
Matières premières	0	0.00	2.00	0	0.00	1.00
<b>Total</b>	<b>6'698'227</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>	<b>7'680'325</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

Cinq véhicules de placements sont en dessus ou en dessous des marges de l'allocation tactique au 31 décembre 2008. La baisse des marchés boursiers est la conséquence de ces écarts pour les actions (suisses et étrangères), et a provoqué, indirectement, une hausse de la quote-part des obligations suisses et du véhicule immobilier suisse.

#### Placements collectifs

Un fonds institutionnel à compartiments multiples a été créé par Les Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (actions et obligations) cotés en bourse.

#### Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

#### Dépositaire global des titres

Tous les titres sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

#### Performance globale

Chaque année, la CPEV fait calculer la performance par le consultant Coninco Advisory SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

## 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placements. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

1. Les possibilités de placements ont été étendues sur la base du règlement de placement.
2. L'analyse performance /risque réalisée en décembre 2008 ainsi que la congruence réalisée par Lusenti Partners entre les actifs et les passifs ont déterminé, de manière concluante, que cette répartition des actifs était conforme aux buts de la CPEV.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

### Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2008 et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 6,45% et 12,90% (pour 2007, entre 6,91% et 13,82%).

Son objectif de deux écarts types serait de :

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
<b>Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1'061'420'873.12</b>	<b>1'036'172'923.61</b>
Dissolution (-) / attribution (+) de l'exercice	<u>-1'061'420'873.12</u>	<u>25'247'949.51</u>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre</b>	<b>0.00</b>	<b>1'061'420'873.12</b>

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Variation 2008 CHF
Total des placements	6'698'225'972.67	7'680'324'696.95	
1 écart-type	432'035'575.24	530'710'436.56	
<b>2 écarts-types (objectif)</b>	<b>864'071'150.47</b>	<b>1'061'420'873.12</b>	<b>-197'349'722.64</b>

**La réserve de fluctuation de valeurs est totalement dissoute au 31 décembre 2008.**



## 6.4 Présentation des placements par catégorie

Actifs	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
<b>Placements</b>	<b>6'698'225'972.67</b>	<b>7'680'324'696.95</b>
<b>Liquidités</b>	<b>506'241'448.89</b>	<b>405'860'522.12</b>
<b>Créances à court terme</b>	<b>29'490'780.85</b>	<b>46'844'939.42</b>
Les Retraites Populaires	1'307'865.54	8'857'011.64
Caisse intercommunale de pensions	328'143.11	559'157.41
Etat de Vaud	5'690'477.20	689'318.08
Hospices cantonaux	3'904'319.71	0.00
Administration fédérale des contributions	11'582'543.55	29'446'943.23
Annuités à percevoir	2'320'131.05	2'527'677.92
Gérants	34'342.00	0.00
Chauffage	3'425'751.40	2'806'743.50
Loyers à recevoir	1'067'654.79	1'134'580.24
Débiteurs pour travaux immobiliers refacturés	618'862.55	688'120.80
Administration cantonale des impôts	0.00	810'000.00
Comptes en suspens - pensionnés et démissions	100'689.95	185'386.60
Correctif d'actif	-890'000.00	-860'000.00
<b>Obligations suisses</b>	<b>690'340'787.86</b>	<b>709'133'119.72</b>
Placements collectifs	624'868'175.61	625'626'703.22
Prêts aux corporations de droit public	65'390'910.25	83'424'714.50
Prêts divers	81'702.00	81'702.00
<b>Obligations étrangères</b>	<b>1'103'321'723.85</b>	<b>1'257'749'515.26</b>
Placements collectifs	1'103'321'723.85	1'257'749'515.26
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>726'469'666.83</b>	<b>1'086'932'028.56</b>
Actions non cotées	1'774'653.00	1'621'697.00
Placements collectifs	724'695'013.83	1'085'310'331.56
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>610'871'762.20</b>	<b>1'091'010'125.80</b>
Placements collectifs	610'871'762.20	1'091'010'125.80
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>734'209'925.65</b>	<b>730'634'005.05</b>
Crédits de construction	14'739'408.15	19'013'029.50
Créances hypothécaires	691'142'077.50	684'915'635.55
Placements collectifs	28'403'440.00	27'016'340.00
Correctif d'actif	-75'000.00	-311'000.00
<b>Immobilier suisse</b>	<b>1'743'540'472.62</b>	<b>1'717'710'212.92</b>
Immobilier direct	1'730'457'803.36	1'705'651'803.90
Placements collectifs	13'527'000.00	13'050'000.00
Correctif d'actif	-444'330.74	-991'590.98
<b>Placements alternatifs</b>	<b>400'866'792.85</b>	<b>489'917'550.99</b>
<b>Placements privés</b>	<b>152'872'611.07</b>	<b>144'532'677.11</b>

**6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)**

Néant.

**6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending**

Néant.

**6.7 Engagements de versements complémentaires**

Véhicules de placements	Engagements en devises étrangères au 31.12.2008	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2008	Engagements en devises étrangères au 31.12.2007	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2007
<b>Placements privés</b>			<b>146'834'012.46</b>			<b>175'574'446.22</b>
CHF			9'041'816.40			6'454'763.41
SEK				3'291'876.00	0.18	576'633.31
EUR	55'587'095.44	1.48	82'241'107.71	65'193'978.92	1.66	107'912'985.55
USD	52'192'500.92	1.06	55'551'088.35	53'553'030.92	1.13	60'630'063.96

Les souscriptions des placements collectifs n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

	<b>31.12.2008</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2007</b> <b>CHF</b>
<b>Engagements découlant des crédits de construction</b>		
Limites des crédits de construction octroyés mais non encore utilisés	12'981'837.70	17'834'612.15

## 6.8 Explications du résultat net des placements

	2008 CHF	2007 CHF
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-1'029'786'115.19</b>	<b>207'725'592.21</b>
<b>Liquidités</b>	<b>8'362'545.98</b>	<b>7'592'212.53</b>
Produits	10'859'955.31	8'793'748.31
Charges	-2'497'409.33	-1'201'535.78
<b>Créances à court terme</b>	<b>-159'196.25</b>	<b>-282'000.03</b>
Produits	6'257.28	15'490.43
Frais	-135'453.53	-162'490.46
Variation du correctif d'actif	-30'000.00	-135'000.00
<b>Obligations suisses</b>	<b>-1'044'676.72</b>	<b>-1'119'884.07</b>
Produits sur placements collectifs	17'976'237.15	16'716'803.25
Produits sur prêts aux corporations de droit public	2'453'125.55	4'039'292.40
Produits sur prêts divers	6'630.00	167'220.94
Frais sur obligations	-672'722.63	-768'892.64
Pertes sur obligations	-20'731'069.69	-21'150'596.00
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-76'701.30	-118'916.22
Frais sur prêts divers	-175.80	-175.80
Pertes sur prêts divers	0.00	-4'620.00
<b>Obligations étrangères</b>	<b>-136'514'354.28</b>	<b>22'459'720.10</b>
Produits	31'829'708.35	29'474'646.52
Gains	0.00	23'119'568.40
Frais	-1'603'529.24	-1'843'485.56
Pertes	-166'740'533.39	-28'291'009.26
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>-374'023'054.20</b>	<b>1'070'515.09</b>
Produits	21'288'227.10	15'086'385.50
Gains	27'992'827.10	42'560'135.75
Frais	-1'262'869.27	-1'569'302.23
Pertes	-422'041'239.13	-55'006'703.93
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>-495'787'441.15</b>	<b>7'624'217.88</b>
Produits	15'425'443.64	8'310'321.56
Gains	0.00	85'462'622.00
Frais	-1'193'817.91	-1'628'174.78
Pertes	-510'019'066.88	-84'520'550.90
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>24'609'407.68</b>	<b>21'071'517.50</b>
Produits sur crédits de construction	863'487.20	595'933.25
Produits sur créances hypothécaires	24'823'493.80	21'687'539.35
Frais sur crédits de construction	-154'286.80	-81'001.60
Frais sur créances hypothécaires	-1'159'286.52	-1'130'953.50
Variation du correctif d'actif	236'000.00	0.00
<b>Immobilier suisse</b>	<b>94'387'102.68</b>	<b>96'272'163.72</b>
Produits sur immeubles	121'487'904.51	120'477'757.15
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	371'362.70	181'393.70
Gains	10'126'382.36	14'945'381.13
Entretien et autres charges	-29'371'306.77	-30'336'551.99
Frais de gestion	-8'774'500.36	-8'325'872.75
Variation du correctif d'actif	547'260.24	-669'943.52
<b>Placements alternatifs</b>	<b>-112'813'694.93</b>	<b>23'501'732.33</b>
Produits	2'489'077.61	1'787'098.94
Gains	0.00	23'365'248.42
Frais	-1'252'014.40	-1'431'075.47
Pertes	-114'050'758.14	-219'539.56
<b>Placements privés</b>	<b>-36'803'582.00</b>	<b>23'261'460.51</b>
Produits	582'647.94	9'890'959.62
Gains	6'574'070.65	21'941'277.49
Frais	-1'037'177.53	-741'945.25
Pertes	-42'923'123.06	-7'828'831.35
<b>Matières premières</b>	<b>828.00</b>	<b>6'238'237.65</b>
Produits	828.00	66'342.82
Gains	0.00	6'320'877.33
Frais	0.00	-148'982.50
<b>Autres actifs</b>	<b>0.00</b>	<b>35'699.00</b>
Gains	0.00	35'699.00

## 6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

### Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés selon la Méthode Hambourgeoise, c'est-à-dire en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'entrées et de sorties effectives.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

Eléments du bilan (Méthode Hambourgeoise)	2008			2007		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV		Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	409'478'392.37	8'203'349.73	2.00	393'970'630.35	7'310'212.50	1.86
Obligations suisses	700'115'379.08	-1'044'676.72	-0.15	771'090'122.80	-1'119'884.07	-0.15
Obligations étrangères	1'258'638'768.84	-136'514'354.28	-10.85	1'270'870'150.00	22'459'720.10	1.77
Actions de sociétés suisses	1'105'029'896.61	-374'023'054.20	-33.85	1'048'190'866.15	1'070'515.09	0.10
Actions de sociétés étrangères	1'108'853'252.06	-495'787'441.15	-44.71	1'042'728'388.35	7'624'217.88	0.73
Titres de gages immobiliers	734'042'810.73	24'609'407.68	3.35	710'433'878.65	21'071'517.50	2.97
Immobilier suisse	1'727'853'976.40	94'387'102.68	5.46	1'711'986'185.30	96'272'163.72	5.62
Placements alternatifs	506'525'884.36	-112'813'694.93	-22.27	435'410'931.95	23'501'732.33	5.40
Placements privés	171'247'319.12	-36'803'582.00	-21.49	123'445'518.90	23'261'460.51	18.84
Matières premières	0.00	828.00	0.00	38'927'401.09	6'238'237.65	16.03
Autres actifs	0.00	0.00	0.00	0.55	35'699.00	NS*
<b>Performance des placements</b>	<b>7'721'785'679.57</b>	<b>-1'029'786'115.19</b>	<b>-13.34</b>	<b>7'547'054'074.09</b>	<b>207'725'592.21</b>	<b>2.75</b>

\* NS = non significatif

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Autres postes du bilan

	<b>31.12.2008</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2007</b> <b>CHF</b>
<b>Actif</b>		
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>16'434'770.63</b>	<b>14'476'806.38</b>
Intérêts courus	4'053'012.78	3'913'658.00
Autres comptes de régularisation	12'381'757.85 <sup>1)</sup>	10'563'148.38
<b>Passif</b>		
<b>Prestations de libre passage et rentes</b>	<b>5'101'171.99</b>	<b>3'969'098.80</b>
Prestations de libre passage	4'832'733.50	3'709'066.35
Rentes	268'438.49	260'032.45
<b>Autres dettes</b>	<b>6'708'521.57</b>	<b>8'279'160.05</b>
Hospices cantonaux	0.00	2'497'318.32
Fournisseurs	174'091.65	22'334.80
Administration fédérale des contributions	339'657.30	312'926.43
Gérançes	0.00	56'632.55
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	624'384.37	140'774.55
Chauffage	1'280'087.15	1'692'118.60
Créanciers divers immobilier	1'499'845.10	874'994.80
Fonds de garantie	2'790'456.00	2'682'060.00
<b>Réserve contributions de l'employeur</b>	<b>57'385'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>6'461'890.42</b>	<b>5'622'510.95</b>
Loyers perçus d'avance	4'546'096.79	3'743'198.35
Autres comptes de régularisation	1'915'793.63	1'879'312.60
<b>Provisions non techniques</b>	<b>8'712'793.23</b>	<b>9'126'546.68</b>
Fonds de prévoyance	8'292'888.08	8'596'146.68
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	8'596'146.68	8'957'443.73
Finances d'entrée	0.00	0.00
Prestations versées (voir point 7.3.1 de l'annexe)	-303'258.60	-361'297.05
Autres provisions	419'905.15	530'400.00

1) Le compte «Autres comptes de régularisation» comprend CHF 12'359'890.75 (2007, CHF 10'493'395.90) de contributions à recevoir de l'employeur.

## 7.2 Autres postes du compte d'exploitation

### Produits

	<b>2008</b> <b>CHF</b>	<b>2007</b> <b>CHF</b>
<b>7.2.1 Cotisations des salariés</b>	<b>167'475'055.81</b>	<b>159'971'315.53</b>
Article 12 LCP (8% et 9%)	166'159'881.71	158'615'707.53
Article 12 LCP (1% dès 2003)	56'576.41	55'012.12
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'258'597.69	1'300'497.43
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	0.00	98.45
<b>7.2.2 Cotisations de l'employeur</b>	<b>167'475'055.81</b>	<b>159'971'315.53</b>
Article 12 LCP (8% et 9%)	166'159'881.71	158'615'707.53
Article 12 LCP (1% dès 2003)	56'576.41	55'012.12
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'258'597.69	1'300'497.43
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	0.00	98.45
<b>7.2.3 Cotisations supplémentaires des salariés</b>	<b>5'162'003.31</b>	<b>5'250'797.11</b>
Article 26 LCP ( 6%)	1'003'112.35	979'604.12
Article 26 LCP ( 9%)	0.00	254.43
Article 26 LCP (18%)	4'001'863.44	4'082'852.62
Article 27 LCP ( 6%)	36'996.70	44'708.85
Article 27 LCP ( 9%)	8'883.65	7'880.15
Article 27 LCP (18%)	111'147.17	135'496.94
<b>7.2.4 Cotisations supplémentaires de l'employeur</b>	<b>112'016'790.48</b>	<b>107'061'275.03</b>
Article 13 LCP (8% et 6%)	110'775'448.39	105'743'805.02
Article 13 LCP (1% dès 2003)	56'576.41	55'012.12
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 6%)	839'065.12	866'998.28
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	0.00	98.45
Article 26 LCP ( 9%)	0.00	254.43
Article 26 LCP (15%) employeur	330'842.13	381'516.36
Article 27 LCP ( 9%)	8'883.65	7'880.15
Article 27 LCP (15%) employeur	5'974.78	5'710.22
<b>Récapitulation des cotisations</b>		
Salariés	172'637'059.12	165'222'112.64
Employeur	279'491'846.29	267'032'590.56
<b>Somme des salaires cotisants</b>	<b>1'888'820'875</b>	<b>1'805'883'438</b>
Plan de base 24%	1'883'163'234	1'800'372'381
Plan risques 3%	5'657'641	5'511'057

## Produits (suite)

**7.2.5 Primes uniques et rachats**

Rachats volontaires des assurés

Participation de l'Etat

Versement de l'Etat

**2008  
CHF****2007  
CHF****15'616'904.21**

13'630'677.21

286'227.00

1'700'000.00 <sup>1)</sup>**15'258'238.94**

15'087'381.54

170'857.40

0.00

1) Versement de l'Etat à la suite des mesures structurelles prises par la CPEV selon art. 3 de la loi du 4 octobre 2005 modifiant la LCP.

**Echéancier des versements de l'Etat**

2006	500'000.00 CHF
2007	0.00 CHF
<b>2008</b>	<b>1'700'000.00 CHF</b>
2009	3'700'000.00 CHF
2010	5'200'000.00 CHF

2011	6'000'000.00 CHF
2012	6'500'000.00 CHF
2013	6'700'000.00 CHF
2014	6'800'000.00 CHF
2015	6'700'000.00 CHF

2016	6'800'000.00 CHF
2017	6'600'000.00 CHF
2018	6'600'000.00 CHF
2019	6'400'000.00 CHF
2020	6'300'000.00 CHF

Les versements prévus de 2009 à 2020 ont fait l'objet d'un versement unique actualisé de CHF 57'385'000.

Au vu de l'effet suspensif du décret relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud du 25 novembre 2008, ce montant a été attribué à la réserve de contributions de l'employeur sur l'exercice 2008. Sans l'effet suspensif, l'affectation prévue de ce montant aurait eu un impact de + 0.37% sur le degré de couverture au 31 décembre 2008.

**7.3 Autres postes du compte d'exploitation**

## Charges

**2008  
CHF****2007  
CHF****Prestations réglementaires**

Rentes de vieillesse

Pensions d'enfants

Rentes de survivants

Orphelins

Rentes d'invalidité

Pensions d'enfants d'invalidité définitif

Pensions d'enfants d'invalidité temporaire

Autres prestations réglementaires

Prestations en capital retraite

Prestations en capital au décès et à l'invalidité

**448'610'679.15**

319'334'080.95

**3'727'122.10**

45'712'261.95

**1'548'700.65**

51'643'630.40

**2'175'121.15****316'226.10**

21'493'936.95

2'348'760.00

310'838.90

**427'380'831.35**

303'366'914.60

**3'702'687.70**

44'160'529.05

**1'572'987.45**

49'607'451.30

**2'138'513.70****282'925.75**

20'374'054.55

1'727'750.75

447'016.50

*La rubrique globale "pensions d'enfants" (soit CHF 7'767'170) a été répartie en fonction du statut de chaque bénéficiaire. A cet égard, les chiffres 2007 ont fait l'objet d'un retraitement.*

Pensions d'enfants

=

**7'767'170.00****7'697'114.60**

### 7.3 Autres postes du compte d'exploitation

#### Charges (suite)

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>7.3.1 Prestations extra-réglementaires</b>	<b>303'258.60</b>	<b>361'297.05</b>
Prestations du fonds de prévoyance :		
Pensions servies	263'290.00	276'675.00
Prestations uniques	12'282.00	55'122.05
Allocations de Noël	27'500.00	29'500.00
<b>7.3.2 Prestations de sortie</b>	<b>125'223'623.18</b>	<b>113'687'512.75</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
– En 2008, 1'986 assurés (1'850 en 2007) ont démissionné sans avoir droit à une pension.	83'308'011.10	79'141'677.80
Versements anticipés pour la propriété du logement et suite à un divorce :		
– En 2008, 366 (333 en 2007) pour l'accession à la propriété	35'193'876.41	28'651'505.10
– En 2008, 71 (80 en 2007) suite à un divorce	6'721'735.67	5'894'329.85
<b>7.3.3 Frais d'administration</b>	<b>7'555'934.96</b>	<b>6'251'732.51</b>
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	277'306.10	278'132.56
Frais d'examens médicaux	341'764.50 <sup>2)</sup>	200'518.40
Expertises – travaux techniques - divers	158'593.22	148'072.05
Frais de gestion des dossiers	6'778'271.14 <sup>1)</sup>	5'625'009.50
1) (Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier + nouveaux actifs * prix par dossier) + TVA (CHF 161.50 pour 2008 comme pour 2007)	7'746'671.14	7'454'209.50
Restitution de l'année [la gérante a procédé à une restitution de 12,50% (24,54% en 2007) des frais par dossier], ladite restitution a été affectée en diminution des frais d'administration.	-968'400.00	-1'829'200.00

2) La variation provient de la contribution versée dans le cadre du programme « Ré-AGIR » visant à la détection précoce des cas d'invalidités et à la réintégration à la place de travail.

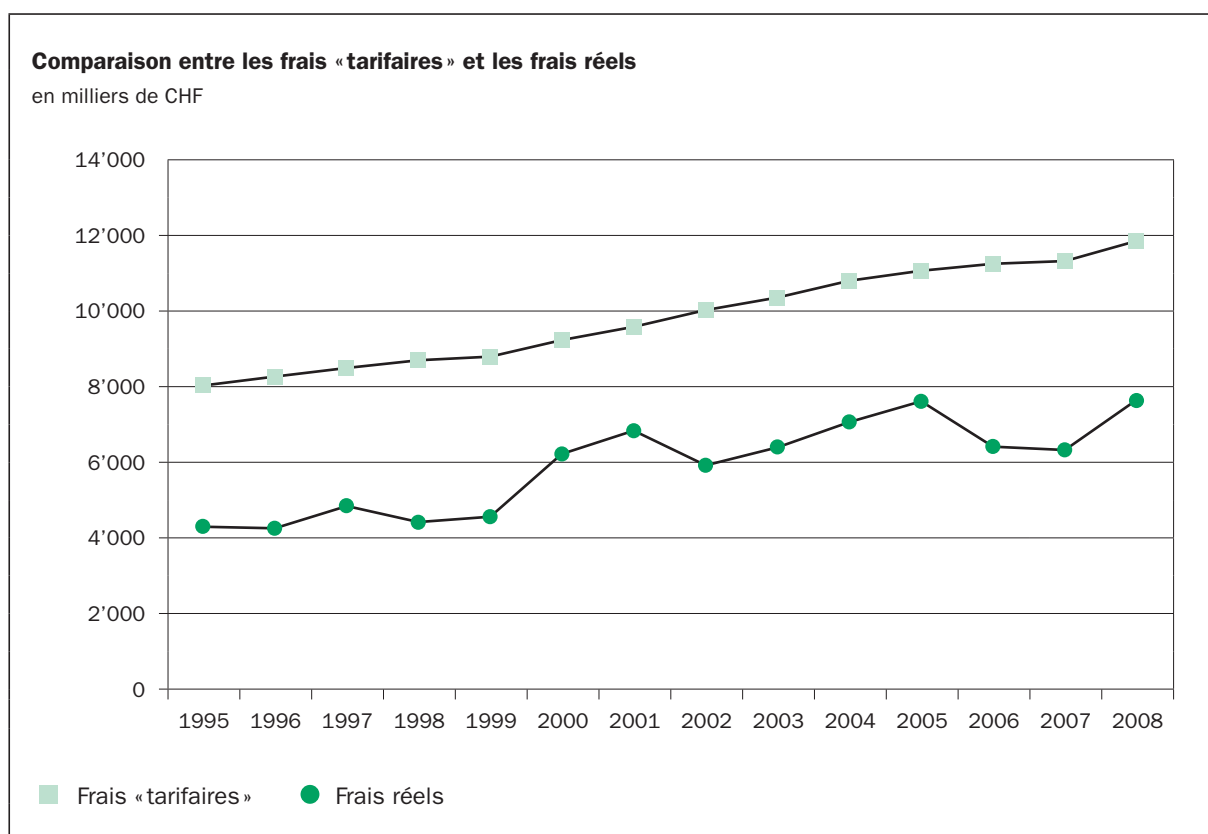


## Suivi des frais d'administration

	<b>2008</b> <b>CHF</b>	<b>2007</b> <b>CHF</b>
Salaires cotisants (plan de base)	1'883'163'234	1'800'372'381
Pensions en cours	445'951'080	425'206'064
<b>Frais tarifaires</b>	<b>11'992'164</b>	<b>11'453'550</b>
0,4% des salaires cotisants	7'532'653	7'201'490
1,0% des pensions en cours	4'459'511	4'252'061
<b>Frais d'administration</b>	<b>7'555'935</b>	<b>6'251'733</b>
Effectifs des membres actifs et pensionnés	42'147	40'645
Frais d'administration par membre actif/pensionné	<b>179.28</b>	<b>153.81</b>

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0,4% des salaires cotisants des actifs + 1% des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

Le graphique qui suit permet de constater que les frais d'administration payés par la CPEV sont inférieurs aux frais tarifaires maximaux déterminés par l'expert.



## 7.4 Supplément temporaire

La révision de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 a introduit une limite pour le coût du supplément temporaire, qui a été fixée à 1% des salaires cotisants (art. 76a LCP). En cas de dépassement de cette limite, le Conseil d'administration doit proposer des mesures de réduction du coût dans le cadre des dispositions prévues par la LCP et sur la base d'un rapport de la gérante.

### Les possibilités et les compétences définies par la loi

L'article 76a de la LCP détermine les mesures envisageables dans le cas d'un dépassement de la limite du 1% pour le coût du supplément temporaire :

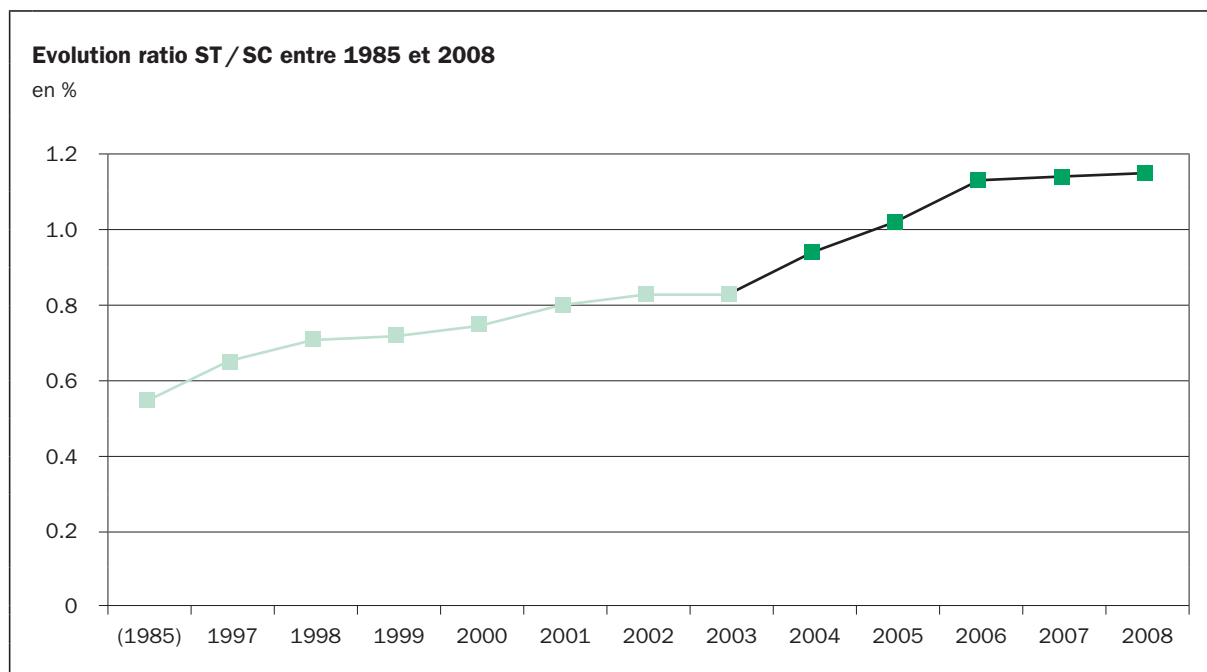
- pour les nouveaux bénéficiaires, modification du pourcentage de la rente AVS pris en compte ;
- et/ou renoncement à toute indexation du supplément temporaire déjà en cours de service.

Par ailleurs, cet article précise que c'est le Conseil d'administration de la CPEV qui a compétence de prendre ces mesures et d'en fixer les conditions ainsi que les modalités.

### La limite de 1% est dépassée

Le ratio des suppléments temporaires versés exprimé en pour-cent de la masse des salaires cotisants a passablement augmenté durant les onze dernières années (1997 à 2008). La limite de 1% fixée par la loi sur la CPEV a été dépassée dès l'exercice 2005.

	2008 CHF	2007 CHF
Salaires cotisants (SC) (plan de base)	1'883'163'234	1'800'372'381
Suppléments temporaires versés (ST)	21'493'937	20'374'055
Ratio en % (ST/SC)	1.14%	1.13%



Dès 2003, la courbe s'est accentuée notamment à cause de l'âge de retraite des femmes, porté à 64 ans, et au blocage partiel des SC.

### Les mesures prises par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPEV a pris l'option de suspendre durablement l'adaptation du supplément temporaire à la rente AVS (pour les personnes déjà pensionnées) et de réduire progressivement le rapport entre suppléments temporaires et rente minimale AVS, rapport qui devrait ainsi passer de 125% en 2006 à 90% en 2010 (pour les futurs pensionnés). En 2008, le taux appliqué était de 110% et le Conseil s'est déjà prononcé sur une baisse à un taux de 100% pour 2009. La diminution du dernier palier pour 2010 doit encore faire l'objet d'une décision après analyse de l'évolution des coûts et des tendances démographiques.

Ces baisses successives devraient permettre de ramener le ratio « ST/SC » en dessous de la limite de 1%.

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2007 ont été adressés à l'Autorité de surveillance des fondations.

A sa demande, en date du 29 janvier 2009, l'Autorité de surveillance des fondations a été tenue au courant du degré de couverture estimé au 31 décembre 2008.

A la demande de l'Autorité de surveillance, d'éventuelles modifications de la LCP sont à l'étude.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La novelle du 24 novembre 2003 a fixé l'objectif d'atteindre le degré de couverture minimum de 75% en 2019. A l'entrée en vigueur de la novelle au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le degré de couverture minimum est fixé à 60%. Il augmente ensuite par paliers annuels de 1%.

Au 31 décembre 2008, le degré de couverture est inférieur au degré de couverture minimum de 65%. Il est également inférieur au seuil de 97% du degré de couverture minimum (63,05% selon art. 144k al. 4 LCP). Le degré moyen des trois derniers exercices (71,3%) est cependant supérieur au seuil de 97% du degré de couverture minimum (art. 144k alinéa 5 LCP).

La CPEV présente ainsi un découvert de CHF 262'581'100.51.

Les analyses entreprises par le Conseil d'administration démontrent à ce jour que :

- Les cotisations de l'année encaissées sont supérieures aux prestations servies, le niveau de liquidités est donc suffisant pour faire face aux engagements à court terme.
- La perte de l'exercice provient d'un aspect conjoncturel et non structurel.
- Les titres sont toujours en portefeuille, par conséquent, les pertes figurant dans les comptes sont des moins-values non réalisées.
- Les provisions techniques sont totalement repourvues, conformément au règlement actuariel.

Les analyses entreprises par le consultant démontrent au travers des projections qu'en faisant abstraction des paramètres conjoncturels, l'équilibre financier de la CPEV devra faire l'objet d'un réexamen.

En outre, les effets liés à l'introduction de la nouvelle politique salariale doivent également être étudiés.

Au vu des dispositions de l'article 144k al. 3 LCP :

Le Conseil, en accord avec l'expert, renonce à proposer des mesures d'adaptation pour l'exercice 2009. Toutefois le Conseil continue à suivre attentivement l'évolution de la situation et a d'ores et déjà prévu de poursuivre ses réflexions quant à la problématique du financement à long terme de la CPEV.

### 9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

### 9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

### 9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, ou à des indexations, opposent des affiliés à la CPEV. Ces procédures sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

## 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.



## Recommandations de l'expert

En notre qualité d'expert en prévoyance professionnelle de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, nous avons constaté qu'au 31.12.2008, le bilan de la CPEV conduit à un degré de couverture de 62.53 %

Ce degré de couverture se situe en dessous du degré de couverture minimum légal qui est de 65 % en 2008 et qui doit augmenter progressivement de 1 % par année pour atteindre 75 % en 2018.

Dans ces conditions, la Caisse ne dispose plus d'aucune réserve de fluctuation de valeurs et sa capacité de risque est par conséquent limitée.

Après avoir activé la part des engagements financés en capitalisation partielle (35 % au 31.12.2008), le bilan de la Caisse fait apparaître un excédent de passif de CHF 262'300'000 en nombre rond qui doit être considéré comme un découvert technique. La perte importante enregistrée en 2008 provient du résultat négatif sur le placement de la fortune du fait de la crise financière mondiale. La détérioration de la situation financière intervenue en 2008 est donc de nature conjoncturelle (résultat de la crise financière mondiale).

De manière générale, un découvert limité dans le temps est autorisé pour autant que les organes responsables prennent des mesures pour le résorber dans un délai raisonnable.

L'article 128 de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud mentionne explicitement que des mesures d'adaptation adéquates doivent être proposées par le Conseil d'Etat au Grand Conseil si le degré de couverture au bilan de la Caisse est inférieur, durablement selon l'expert, au degré de couverture minimum légal.

Une étude détaillée est bien entendu nécessaire pour apprécier valablement la notion de "durablement".

Dans une première approche, nous avons effectué une analyse stochastique simplifiée de l'évolution du degré de couverture au cours de ces prochaines années en tenant compte du taux de rendement moyen de la fortune résultant de l'étude ALM effectuée en octobre dernier par la société Lusenti Partners (5.12 % avec une volatilité de 5.78 %). L'évolution montre qu'à lui seul, un rendement moyen de 5.12 % ne permet pas de rétablir la situation financière et d'atteindre le degré minimum légal de 75 % avec une probabilité suffisante.

Or la Caisse ne doit pas uniquement atteindre le degré de couverture minimum légal, mais elle doit également reconstituer la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire à sa stratégie de placement.

La Caisse doit donc trouver d'autres moyens financiers pour assurer son équilibre financier à moyen terme.

Sans avoir fait d'analyse détaillée, plusieurs indices nous permettent d'affirmer que la cotisation totale de 24 % des salaires cotisants ne contient aucune marge permettant d'entraîner une augmentation notoire du degré de couverture.

Dans ces conditions, la Caisse est tenue de prendre des mesures structurelles lui permettant de compenser son découvert technique dans un premier temps et ensuite de faire progresser le degré de couverture jusqu'au minimum légal de 75 % dans un délai approprié.

Les mesures à prendre peuvent toucher au financement ou aux prestations, en prenant toutefois en considération le fait qu'un taux de cotisation totale de 24 % des salaires cotisants est déjà élevé.

Il est bien entendu que dans le cas d'une institution de prévoyance telle que la CPEV de telles mesures ne peuvent pas être décidées et mises en place rapidement. Il est donc d'autant plus important de ne pas attendre pour entreprendre les réflexions nécessaires.

Nous savons que le Conseil d'administration a déjà initialisé des réflexions dans ce sens.

Nous recommandons vivement au Conseil d'administration de la Caisse ainsi qu'à tous les responsables et partenaires de l'institution d'entreprendre rapidement les démarches, d'entente avec l'expert de la Caisse, consistant à analyser la situation, à se déterminer sur les mesures à prendre et à veiller à les mettre en place le plus rapidement possible compte tenu des contraintes particulières d'une institution de prévoyance de droit public.

Finalement, nous tenons à rappeler que la stratégie de placement décidée par le Conseil d'administration comporte naturellement des risques tout comme le rendement futur attendu qui y est lié. Dans ces conditions, une nouvelle détérioration de la situation financière ne peut pas être exclue.

Hewitt Associates SA

L'expert: Françoise Wermeille  
Nyon, le 11 mai 2009



# Rapport de l'organe de contrôle



BDO Visura  
Révision

1002 Lausanne, Place Pépinet 1  
Tél. 021 310 23 23, Fax 021 310 23 24  
www.bdo.ch

## Rapport de l'organe de révision

au Conseil d'administration de la

### Caisse de pension de l'Etat de Vaud, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et à la loi vaudoise sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud compte tenu de ses nouvelles.

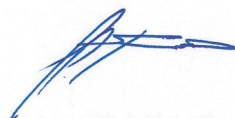
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 21 avril 2009

BDO Visura

  
René-Marc Blaser

Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé



Jean-Frédéric Braillard

Auditeur responsable  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

**Annexes :** Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe)

# Inventaire

## Liste des immeubles par district vaudois et autre canton

### Aigle

#### Aigle

Lieugex 11-13-15-17  
Lieugex 19-21  
Molage 36-44  
Pré-Yonnet 39

#### Bex

Grand-St-Bernard 30  
Montaillet 4

### Broye – Vully

#### Moudon

Cerjat 7  
Cerjat 13  
Cerjat 15  
E.-Burnand 20

#### Payerne

Favez 22-24-26  
Temple 6  
Temple 19

### Gros-de-Vaud

#### Échallens

Couronne 6-8

#### Étagnières

Crêts 4

### Jura – Nord vaudois

#### Bavois

Les Gubières 9-11-13

#### Chavornay

Grand-Rue 87  
Jura 34

#### Le Sentier

Neuve 15

#### Orbe

Chantemerle 7-9  
Chantemerle 11  
Covets 19  
Plamont 2-2 bis  
Plamont 5  
Plamont 7

#### Sainte-Croix

Beau-Séjour 16  
William-Barbey 1

#### Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

#### Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25  
Châtelard 11-13  
Entremonts 24-26-28  
Fleurettes 9  
Fleurettes 20-38  
Haldimand 19 B  
Hôpital 18-28  
Hôpital 30-32

Moulins 99  
Prairie 12-13-14  
Rousseau 8

### Lausanne

#### Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 12  
Derrière-la-Ville 14  
Derrière-le-Château 3-5  
Derrière-le-Château 7-9  
Grands-Champs 7  
Lausanne 15  
Mèbre 9-11-13-15  
Saugettas 11  
Ste-Marie 5  
Ste-Marie 6-8  
Ste-Marie 7  
Ste-Marie 9  
Ste-Marie 10

#### Épalinges

Bois-Murat 1  
Bois-Murat 9-11  
Croisettes 23-25-27-29  
Croix-Blanche 44  
Vaugueny 2-8, Croisettes 17-21

### Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97  
Beau-Séjour 27  
Berne 12  
Béthusy 84 A-B-C  
Bois-de-la-Fontaine 11  
Boisy 40-42  
Bonne-Espérance 17  
Caroline 7 bis, St-Martin 2-4-6  
Caroline 11 bis, St-Martin 8  
Cathédrale 5 (droit de superficie)  
Cèdres 1  
César-Roux 7  
Chailly 17-19-21  
Champ-Soleil 20-22  
Chandolin 5  
Collonges 12  
Collonges 12 bis  
Collonges 35-37  
Dent-d'Oche 3  
Dent-d'Oche 5-7  
Devin 3  
Echallens 68  
Entrebois 2  
E.-Rambert 24  
Furet 6-8  
Gottettaz 14  
Gottettaz 16  
Grancy 15  
Grancy 17  
Grey 66-68  
Guiguer-de-Prangins 19-21  
Jomini 16  
Jurigoz 4 A-B  
Levant 137  
Libellules 6-8  
Libellules 10-12  
Malley 12  
Mon-Loisir 8  
Mont-d'Or 34, Marc-Dufour 64  
Montelly 27  
Montelly 28

Montolieu 90-92  
Morges 72  
Pavement 11-13-15  
Pavement 115  
Pavement 117  
Pavement 119  
Pierrefleur 54  
Pontaise 14-18, Crêtes 7,  
Traversière 1  
Pontaise 30  
Pré-du-Marché 36-38-40  
Riant-Mont 10  
Rond-Point 1  
Rovéréaz 4  
Simplon 27  
St-Martin 24  
Trabandan 37C  
Tribunal-Fédéral 7  
Tribunal-Fédéral 9  
Tunnel 1-3  
Tunnel 17 (participation)  
Université 18-20-24, Barre 1  
Valentin 10  
Victor-Ruffy 47  
Vinet 8  
Vinet 23, Pré-du-Marché 48  
Vuachère 16

### Lavaux – Oron

#### Belmont-sur-Lausanne

Burenos 23-25-27  
Burenos 35-37

#### Chexbres

Grand-Rue 2

#### Cully

Colombaires 59  
Colombaires 71  
Colombaires 73

#### Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

#### Oron-la-Ville

Flon 3

#### Paudex

Charrettaz 1  
Fontaine 3  
Simplon 32

#### Pully

C.-F. Ramuz 33  
Fontanettaz 33  
Forêt 39  
Forêt 41  
Forêt 61-63-65-67-69  
Général-Guisan 78  
Lavaux 54  
Lycée 20

#### Savigny

Union 13-25  
Verne 2-4  
Verne 5-7  
Verne 9-11

## Liste des immeubles par district vaudois et autre canton (suite)

**Morges**

## Aubonne

Traverse 5-7  
Trévelin 32-36  
Trévelin 38

## Bière

En Fagne

## Cossonay

Morges 24

## Morges

André 8  
Bochet 12-14  
E.-Kupfer 10-12  
Gare 11 B  
Gare 17  
Gare 27-29  
Grosse-Pierre 2  
Grosse-Pierre 8  
Marcelin 15  
Moulin 3-5  
Moulin 11-13  
Résidence de la Côte 70-80  
Sablons 15-17  
Saint-Louis 4-6  
Vogeaz 9-11  
Warnery 6-6 bis

## La Sarraz

Levant 5-7-9-11-13-15 \*

## Préverenges

Genève 64 A-B  
Taudaz 1  
Taudaz 5  
Venoge 2-4

## Saint-Prex

Penguey 5

## Tolochenaz

Saux 6 A  
Saux 6 B

**Nyon**

## Gland

Molard 2-4

## Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

## Nyon

Eysins 12  
Eysins 14-16-18  
Eysins 42  
Fontaines 6 C-D / 8  
Gare 36  
Juste-Olivier 7  
St-Cergue 22-22A-22B  
Tattes-d'Oie 85

## Perroy

Gare 2

## Rolle

Gare 11-13-15  
Général-Guisan 42-44  
Pré-du-Gaud 2  
Pré-du-Gaud 4

**Ouest Lausannois**

## Bussigny-près-Lausanne

Alpes 23-31  
Industrie 12-16, Cigogne 2-4  
Riant-Mont 3, Roséaz 26  
Riettaz 7 à 15

## Chavannes-près-Renens

Gare 54-56-58-60  
Maladière 4  
Préfaully 18-24  
Tilleul 6-8/Plaine 12-18

## Crissier

Pré-Fontaine 61-63

## Écublens

Croset 12 C-D  
Croset 13 A-B-C-D-E-F  
Croset 15 A-B-C-D-E-F  
Croset 17 B  
Croset 17 C  
Croset 17 E  
Epenex 10-12  
Neuve 83  
Neuve 85  
Neuve 89  
Stand 15 A-B-C  
Vallaire 6-8

## Prilly

Perréaz 56  
Rochelle 30  
Vallombreuse 107-109

## Renens

Avenir 29-31  
Avril 14 9-11-13  
Baumettes 72-84 (participation)  
Église-Catholique 1-3  
Préfaully 26  
Saugiaz 7-9 bis  
Sentier de la Gare 2  
Verdeaux 7 bis

## Saint-Sulpice

Vallaire 1  
Venoge 7

**Riviera – Pays-d'Enhaut**

## Blonay

Brent 17

## Chernex

Fontanivent 36-38

## Clarens

Vaudrès 26-28  
Vergers 1, Léman 2-4

## La Tour-de-Peilz

Béranges 18  
Clos d'Aubonne 17  
E.-Müller 19  
Levant 22  
Sully 25

## Montreux

Alpes 5, Paix 8  
Industrielle 27-29  
Lac 4-6

## Saint-Légier

Deux-Villages 66

## Vevey

Blanchoud 2-4  
Chenevières 21  
Communaux 6  
Deux-Marchés 9  
Général-Guisan 61 A-B/  
Nestlé 28-30 (participation)  
Henri-Plumhof 9  
Jardins 1-3  
Louis-Meyer 9 A-B-C-D / 21 A-B-  
C-D/Veveyse 4  
Marronniers 20-22-24-26  
Midi 33  
Paderewski 25  
Rousseau 9  
Tilleuls 1  
Union 24-26, Général-Guisan  
39-41-43

**Autres cantons**

## Fribourg

Avry-sur-Matran  
– Impasse des Agges 12-14-16-18  
Marly  
– Union 2  
Villars-sur-Glâne  
– Allée du Château 2-3-4 \*

## Genève

Genève  
– World Trade Center  
(participation)

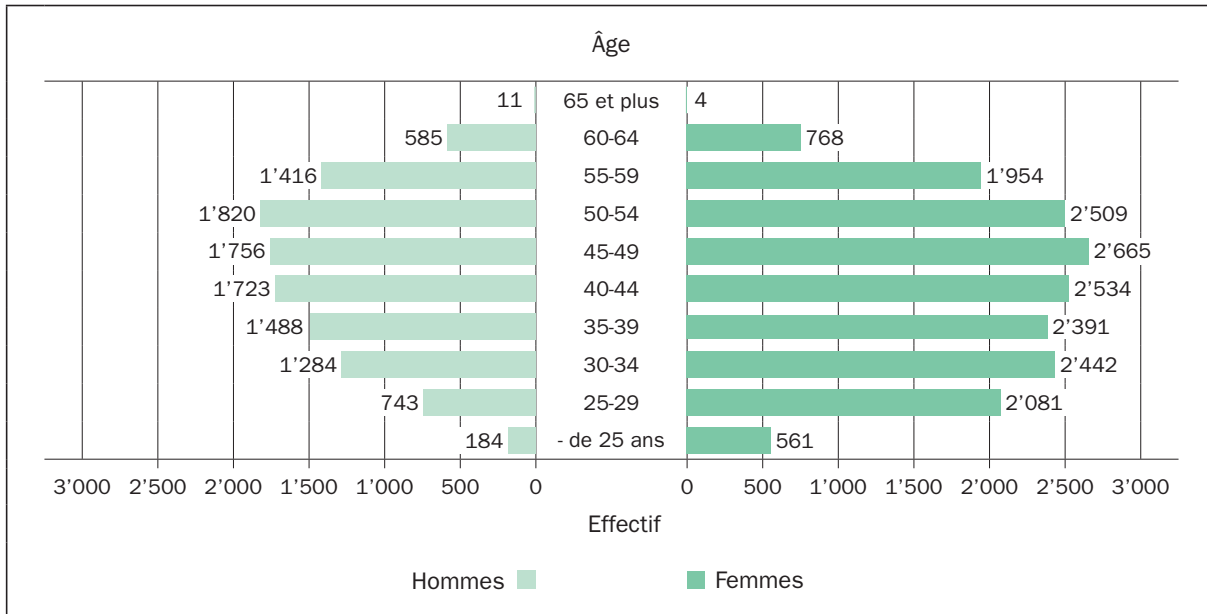
## Valais

Martigny  
– Finettes 32  
– Finettes 36

\* Nouvelle construction

# Appendices

## Âge des assurés du plan de base au 1<sup>er</sup> janvier 2009 - appendice A



Classes d'âge	Hommes	Femmes	Total
- de 25 ans	184	561	745
25-29	743	2'081	2'824
30-34	1'284	2'442	3'726
35-39	1'488	2'391	3'879
40-44	1'723	2'534	4'257
45-49	1'756	2'665	4'421
50-54	1'820	2'509	4'329
55-59	1'416	1'954	3'370
60-64	585	768	1'353
65 et plus	11	4	15
<b>Total</b>	<b>11'010</b>	<b>17'909</b>	<b>28'919</b>
<b>Âge moyen*</b>	<b>44.09</b>	<b>42.08</b>	<b>43.06</b>
01.01.2008	44.09	42.08	43.06

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.09 se lit 44 ans et 9 mois.



## Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris) - appendice B

Entrée dans la CPEV à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
- de 20 ans	535	1'002	1'537
20	274	726	1'000
21	322	630	952
22	1'136	1'650	2'786
23	716	1'308	2'024
24	624	1'169	1'793
25	613	844	1'457
26	597	820	1'417
27	599	746	1'345
28	598	698	1'296
29	436	604	1'040
30	448	555	1'003
31	427	547	974
32	379	538	917
33	367	487	854
34	347	505	852
35	322	461	783
36	306	432	738
37	236	404	640
38	226	414	640
39	182	403	585
40	182	363	545
41	139	332	471
42	142	293	435
43	138	309	447
44	109	270	379
45	81	210	291
46	80	192	272
47	72	188	260
48	55	136	191
49	62	129	191
50	40	98	138
51	36	92	128
52	19	63	82
53	22	55	77
54	17	35	52
55	15	40	55
56	21	37	58
57	22	31	53
58	15	24	39
59	14	12	26
60	10	21	31
61	7	13	20
62	15	12	27
63	3	6	9
64	1	5	6
65	2	–	2
66	1	–	1
<b>Total</b>	<b>11'010</b>	<b>17'909</b>	<b>28'919</b>
<b>Âge moyen à l'entrée *</b>	<b>29.11</b>	<b>30.05</b>	<b>30.03</b>
2007	29.08	30.05	30.02

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.09 se lit 44 ans et 9 mois.

Effectif et structure d'âge des assurés du plan de base selon l'âge minimum de la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2009 - appendice C

	Âge minimum de la retraite						Effectif par sexe		Effectif global
	57 ans		58 ans		60 ans		H	F	
	H	F	H	F	H	F	H	F	
<b>20-24</b>	33	10	33	320	118	231	184	561	745
<b>25-29</b>	81	27	202	1'174	460	880	743	2'081	2'824
<b>30-34</b>	122	30	364	1'212	798	1'200	1'284	2'442	3'726
<b>35-39</b>	118	16	283	949	1'087	1'426	1'488	2'391	3'879
<b>40-44</b>	141	2	301	953	1'281	1'579	1'723	2'534	4'257
<b>45-49</b>	149	2	268	1'123	1'339	1'540	1'756	2'665	4'421
<b>50-54</b>	111	1	347	1'178	1'362	1'330	1'820	2'509	4'329
<b>55-59</b>	55	-	203	830	1'158	1'124	1'416	1'954	3'370
<b>60-64</b>	1	-	39	230	545	538	585	768	1'353
<b>65 et +</b>	-	-	-	2	11	2	11	4	15
<b>Effectif total</b>	<b>811</b>	<b>88</b>	<b>2'040</b>	<b>7'971</b>	<b>8'159</b>	<b>9'850</b>	<b>11'010</b>	<b>17'909</b>	<b>28'919</b>

H = Hommes

F = Femmes

Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base selon l'âge minimum de la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2009 - appendice D

	Âge minimum de la retraite au 01.01.2009						Effectif par sexe au 01.01.2009		Effectif global au 01.01.2009	Données au 01.01.2008
	57 ans		58 ans		60 ans		H	F		
	H	F	H	F	H	F	H	F		
<b>Effectif total</b>	811	88	2'040	7'971	8'159	9'850	11'010	17'909	28'919	27'947
<b>Degré moyen d'activité</b>	100.00	92.61	94.48	78.99	92.64	77.96	93.52	78.49	84.21	84.34
<b>Nombre de poste à 100%</b>	811.00	81.50	1'927.42	6'296.34	7'558.25	7'679.01	10'296.67	14'056.86	24'353.53	23'569.35
<b>Âge moyen *</b>	41.03	31.05	42.05	41.08	45.08	43.08	44.09	42.08	43.06	43.06

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 43.06 se lit 43 ans et 6 mois.

H = Hommes

F = Femmes

## Âge de la retraite - appendice E

### a) Âge prévisible de la retraite

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'âge prévisible de la retraite des 28'919 assurés du plan de base est le suivant :

Âge prévisible de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	379	141	520
58 ans	433	1'631	2'064
59 ans	156	477	633
60 ans	1'716	2'443	4'159
61 ans	646	1'268	1'914
62 ans	7'673	11'937	19'610
63 ans	2	7	9
64 ans	2	5	7
65 ans	2	–	2
66 ans	1	–	1
<b>Total</b>	<b>11'010</b>	<b>17'909</b>	<b>28'919</b>
<b>Âge moyen de la retraite *</b>	<b>61.04</b>	<b>61.03</b>	<b>61.03</b>
<i>01.01.2008</i>	<i>61.03</i>	<i>61.02</i>	<i>61.03</i>

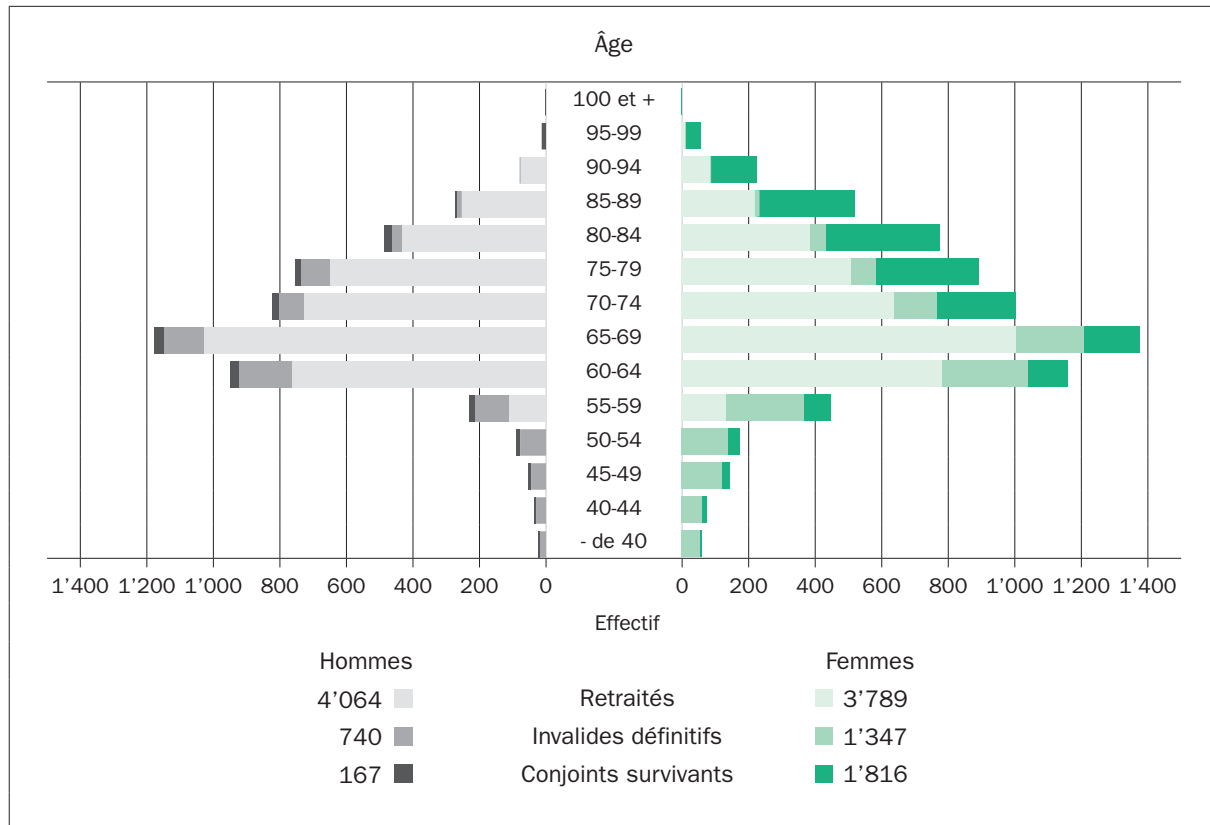
### b) Âge effectif de la retraite

En 2008, 675 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	2	1	3
56 ans	2	–	2
57 ans	26	37	63
58 ans	9	18	27
59 ans	13	15	28
60 ans	50	49	99
61 ans	20	28	48
62 ans	56	82	138
63 ans	39	29	68
64 ans	14	77	91
65 ans	59	32	91
66 ans	11	4	15
67 ans	1	–	2
<b>Total</b>	<b>303</b>	<b>372</b>	<b>675</b>
<b>Âge moyen de la retraite *</b>	<b>61.08</b>	<b>61.07</b>	<b>61.07</b>
<i>En 2007, 613 retraites</i>	<i>61.03</i>	<i>61.00</i>	<i>61.01</i>

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 44.09 se lit 44 ans et 9 mois.

## Âge des pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2009 - appendice F



Classes d'âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
- de 40 ans	-	-	19	55	4	6	84
40-44	-	-	30	63	4	15	112
45-49	-	-	45	122	8	24	199
50-54	-	-	78	141	12	35	266
55-59	109	136	104	232	17	80	678
60-64	763	786	139	256	29	118	2'091
65-69	1'028	1'005	118	207	32	166	2'556
70-74	727	641	76	128	20	236	1'828
75-79	649	510	81	76	16	308	1'640
80-84	433	389	32	46	22	342	1'264
85-89	261	228	15	14	3	292	813
90-94	78	83	3	6	-	138	308
95-99	13	11	-	1	-	46	71
100 et +	3	-	-	-	-	10	13
<b>Total</b>	<b>4'064</b>	<b>3'789</b>	<b>740</b>	<b>1'347</b>	<b>167</b>	<b>1'816</b>	<b>11'923</b>
<b>Âge moyen*</b>	<b>71.10</b>	<b>71.01</b>	<b>62.08</b>	<b>60.04</b>	<b>65.06</b>	<b>76.07</b>	<b>70.04</b>
01.01.08	71.10	71.03	62.06	59.01	65.00	76.04	70.04

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 71.10 se lit 71 ans et 10 mois.

Prestations mensuelles en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2009 - appendice G

## Pensions mensuelles

01.01.08	01.01.09		Base en CHF	Allocation en CHF	Total en CHF
2'033	2'087	pensions d'invalidité définitive	3'788'833.85	321'571.10	4'110'404.95
51	55	pensions d'invalidité temporaire	97'613.05	240.45	97'853.50
7'443	7'853	pensions de retraite	25'631'948.55	1'817'402.35	27'449'350.90
1'956	1'983	pensions de conjoints survivants	3'022'537.50	830'838.45	3'853'375.95
1'057	1'079	pensions d'enfants	614'370.90	16'149.40	630'520.30
<b>12'540</b>	<b>13'057</b>	<b>pensions</b>	<b>33'155'303.85</b>	<b>2'986'201.75</b>	<b>36'141'505.60</b>

## Suppléments temporaires

346	345	suppléments « invalidité définitive »			147'398.65
53	57	suppléments « invalidité temporaire »			30'380.00
1'528	1'604	suppléments « retraite »			1'689'961.80
<b>1'927</b>	<b>2'006</b>	<b>suppléments</b>			<b>1'867'740.45</b>

## Avances AVS

<b>436</b>	<b>439</b>	<b>avances en cours de paiement</b>			<b>362'286.60</b>
<b>620</b>	<b>757</b>	<b>avances en cours de remboursement</b>			<b>286'033.50</b>

## Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

- au taux de de 0,0%: **7'655'810'589.00 CHF**
- au taux de de 4,0%: **5'062'587'270.00 CHF**

## Contact et information

### Coordonnées de la CPEV

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud  
Rue Caroline 11  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél. : 021 348 24 43  
Fax : 021 348 24 99  
info@cpev.ch



N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire, par écrit, par téléphone, ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 11.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse <http://www.cpev.ch>. Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à une lettre d'information électronique qui vous tiendra informé-e de l'actualité de la CPEV et des dernières publications.

### Coordonnées de la gérante

La CPEV est gérée par Les Retraites Populaires qui sont certifiées ISO 9001:2000.

Les Retraites Populaires  
Rue Caroline 11  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél. : 021 348 21 11  
Fax : 021 348 21 69  
<http://www.lesrp.ch>  
info@lesrp.ch



***cpev***

[www.cpev.ch](http://www.cpev.ch)



***cpev***

[www.cpev.ch](http://www.cpev.ch)

